

Donner son temps : les bénévoles dans la vie associative

Lionel Prouteau et François-Charles Wolff*

La pratique d'activités bénévoles dans le cadre d'une organisation, qu'on en soit ou non adhérent, est une réalité importante en France puisqu'elle concerne 28 % de la population des plus de 15 ans. Bien qu'elles n'aient pas le monopole de cette forme d'engagement collectif, les associations accueillent néanmoins la grande majorité de celles et ceux qui donnent ainsi leur temps.

L'enquête que l'Insee a consacrée à la vie associative, en octobre 2002, permet d'apporter des éclairages importants, et pour certains inédits, sur ce bénévolat. Elle montre ainsi que les participants réguliers sont minoritaires, tout en constituant les pourvoyeurs les plus importants de travail non rémunéré. Le sport, la culture et les loisirs ainsi que la défense des droits sont les terrains de prédilection du bénévolat masculin, tandis que les activités éducatives, religieuses mais aussi l'action sociale, caritative et humanitaire sont nettement plus féminisées. L'influence exercée par des facteurs comme la pratique religieuse, la commune de résidence ou la présence d'enfants au foyer est également fort variable d'un domaine d'activité à l'autre. En revanche, l'effet favorable sur la participation joué par la formation initiale ainsi que par l'existence d'une tradition bénévole familiale est plus régulier, sans pour autant s'avérer systématique.

L'engagement bénévole répond souvent à une pluralité de motivations, même si elles n'ont pas toutes la même force d'incitation. Le désir d'aider autrui est le motif le plus fréquemment invoqué, mais la recherche de relations interpersonnelles est également mise en avant dans près de six cas sur dix, à titre de mobile principal ou de raison plus secondaire. L'étude conjointe des profils des bénévoles et de leurs motivations souligne la grande diversité qui marque de son empreinte l'univers du bénévolat. Cette diversité est à la source des difficultés que rencontrent les tests des modèles économiques de bénévolat lorsqu'ils sont réalisés sur des données très agrégées.

* Lionel Prouteau appartient au LEN-CEBS de la Faculté des Sciences économiques de l'Université de Nantes. François-Charles Wolff appartient au LEN-CEBS de la Faculté des Sciences économiques de l'Université de Nantes, à la Direction des recherches de la Cnav et à l'Ined.
Les noms et dates entre parenthèses renvoient à la bibliographie en fin d'article.

Dans le rapport qu'elle consacrait aux « Associations régies par la loi de 1901 », la mission du Conseil National de l'Information Statistique (Cnis) soulignait, à la fin des années 1990, l'importance du poids économique du secteur associatif, aussi bien en matière d'emplois qu'en termes de flux financiers. Notant que « *les associations mettent en œuvre d'importants facteurs de production non rémunérés* », la mission ajoutait à ce propos que « *la mesure de cette activité organisée aux marges de la sphère des échanges monétarisés est aussi un enjeu essentiel pour la reconnaissance du secteur associatif, comme pour les autorités qui mettent à disposition des moyens publics* » (Neyret *et al.*, 1998, p. 103).

Au registre des facteurs de production non rémunérés, le bénévolat occupe une place de tout premier ordre sur un plan aussi bien quantitatif que symbolique. Quantitativement, le don de temps constitue un apport indispensable au fonctionnement de bon nombre d'associations. Même si sa valorisation monétaire est une entreprise délicate dont les résultats restent approximatifs et doivent être appréhendés avec précaution, elle n'en a pas moins l'intérêt de montrer qu'il s'agit d'une contribution considérablement plus importante que les dons monétaires, en France comme à l'étranger (Archambault, 1996 ; Salomon et Sokolowski, 2001). Symboliquement, c'est du bénévolat que la vie associative tire une part essentielle de sa légitimité, ne serait-ce que parce que l'association est le produit de l'initiative bénévole (1).

Bien qu'elle se soit progressivement améliorée en France au cours des années 1990, la connaissance du bénévolat requiert un approfondissement que la mission du Cnis appelait de ses vœux. En effet, les travaux pionniers du LES (Laboratoire d'économie sociale) portent sur des échantillons restreints qui limitent les possibilités d'investigation, notamment en ce qui concerne les engagements par domaine d'activité (Archambault *et al.*, 1991 ; Archambault et Boumendil, 1994 ; Archambault et Boumendil, 1997). L'étude de Prouteau (1998) prend en compte des effectifs plus conséquents, mais l'enquête *Emploi du temps* 1985-1986 de l'Insee qui lui sert de source n'accorde qu'un intérêt secondaire au bénévolat, ce qui explique l'absence de certaines informations importantes (en particulier les durées consacrées aux activités bénévoles).

Ces travaux ont toutefois le mérite de suggérer la grande variété des comportements bénévoles, qui

se traduit notamment par la pluralité des terrains d'engagement. Ceux-ci ne sauraient être réduits à l'action sociale et au domaine caritatif qui ont profondément marqué l'image du bénévolat au point d'en constituer, encore aujourd'hui, la figure emblématique. Le sport, la culture, les loisirs, pour n'en citer que quelques-uns, sont également des secteurs fortement utilisateurs de bénévoles, leurs besoins en la matière ayant crû avec la demande de services qui leur est adressée par la population. Peut-on cependant, sans plus de précaution, tenir pour identiques l'engagement sportif et l'engagement social ? La diversité du bénévolat s'exprime également au travers de la différence d'intensité et de fréquence des pratiques, dont le spectre s'étend d'une participation à quasi plein-temps – rare mais néanmoins rencontrée – à un service très ponctuel rendu une fois dans l'année. Les travaux antérieurs laissent pressentir que le bénévolat présente ainsi des « géométries multiples » (Ferrand-Bechmann, 2000, p. 21) et repose sur des motivations qui sont, selon toute probabilité, très hétérogènes.

En consacrant une part substantielle de son questionnaire au bénévolat, l'enquête que l'Insee a conduite, en octobre 2002, sur la vie associative constitue une opportunité sans précédent dans notre pays pour enrichir l'analyse du don de temps encadré, ou formel (2), et mieux en documenter la diversité. L'enjeu n'est pas purement académique. Car, outre les chercheurs en sciences sociales, les animateurs de la vie associative comme les pouvoirs publics, s'ils souhaitent promouvoir cette forme d'engagement collectif, ont un intérêt certain à mieux en cerner l'étendue et les raisons.

Toutefois, même si l'examen du comportement bénévole est un des objectifs majeurs de cette enquête, son repérage n'est pas immédiat. Plusieurs problèmes rencontrés dans le traitement

1. Exception doit ici être faite des associations para-commerciales et des associations para-administratives, dont il est coutumier de dire qu'elles dénaturent la logique associative, précisément parce qu'elles n'ont pas une origine bénévole mais sont le fruit d'un entrepreneuriat lucratif déguisé ou de la volonté d'agents publics dans l'exercice de leurs fonctions.

2. Le bénévolat formel, appelé encore encadré, est celui qui est réalisé dans un organisme, qu'il soit associatif ou d'une autre nature. Il se distingue du bénévolat informel qui renvoie aux services spontanément rendus entre ménages ou directement à la collectivité, en dehors de toute structure. Il peut s'agir de dons de temps à des voisins, à des amis, voire, mais ce point ne fait pas consensus, à d'autres ménages de la famille. Le périmètre du bénévolat informel est discuté dans Prouteau et Wolff (2003) qui étudient également l'importance de ce comportement en France à partir d'une exploitation de l'enquête *Emploi du temps* réalisée par l'Insee en 1998-1999. La confusion ne pouvant être faite ici, puisque l'enquête *Vie associative* n'a pas pour objet d'étudier de tels services informels, le terme de bénévolat se référera par la suite à la participation encadrée.

des données collectées conduisent, en effet, à opérer des choix auxquels sont sensibles les résultats obtenus. La nature de ces choix explique que certaines estimations présentées ici, notamment celles relatives au nombre de bénévoles, diffèrent quelque peu de celles auxquelles sont parvenus d'autres auteurs à partir des mêmes sources (Febvre et Muller, 2004a). Il est donc nécessaire, dans un premier temps, de présenter et justifier ces choix. Il sera ensuite possible d'étudier les profils des bénévoles, puis leurs motivations, l'objectif poursuivi étant plus particulièrement d'appréhender le degré de crédibilité que tirent de cet exercice les hypothèses comportementales avancées par les modèles économiques du bénévolat.

Identifier les bénévoles

Deux volets du questionnaire de l'enquête ont servi à l'identification des bénévoles (cf. encadré 1). Dans le premier d'entre eux, qui s'adressait aux adhérents associatifs, le répondant se voyait demander s'il lui était arrivé au cours des 12 derniers mois « *de travailler sans être rémunéré ou de rendre des services en tant que bénévole* » dans son association. Il devait également indiquer, à l'occasion d'une question ultérieure, s'il était salarié ou indemnisé hors remboursement de frais pour ses activités dans ladite association. La première difficulté à résoudre vient des personnes qui, ayant répondu avoir réalisé des services bénévoles, ont déclaré néanmoins être salariées ou indemnisées pour leurs activités associatives. Dans l'échantillon, 31 individus sont dans ce cas, ce qui correspond à 34 participations bénévoles puisqu'un même individu, dès lors qu'il est multi-adhérent, peut avoir plusieurs engagements.

Le cas des bénévoles salariés et des bénévoles indemnisés

Deux situations méritent d'être distinguées : celle des bénévoles qui sont salariés de leur association et celle des bénévoles qui se déclarent indemnisés. Les premiers expriment très probablement une réalité assez banale dans le milieu associatif, à savoir la réalisation par le personnel rémunéré d'activités plus ou moins nombreuses à titre gracieux, au nom d'une adhésion au projet collectif qui est fortement souhaitée par les employeurs. On comprend bien que ces derniers souhaitent que leurs salariés ne soient pas seulement des « mercenaires »

et puissent « *s'investir de façon militante dans l'association* » (Alix, 1999, p. 68). Il n'en demeure pas moins que cette proximité entre salariat et bénévolat peut être, comme le souligne le Conseil d'État (2000, p. 277), « *source de confusion ou de difficulté concernant le statut social des personnes travaillant pour la même association* » et traduire un respect assez approximatif du Code du travail. Si le milieu associatif est davantage exposé à ce mélange des genres, il n'en a pas le monopole. Nombre de salariés donnent de leur temps dans le cadre de leur activité professionnelle.

Mais la question se pose alors de savoir dans quelle mesure ces activités non rémunérées sont bien *volontaires* et non le fruit d'une contrainte dictée par l'état de subordination qui est constitutif de la relation salariale. Pour ne pas entretenir l'ambiguïté entre bénévolat et surtravail réalisé sous l'effet de la sujétion, il est généralement admis d'exclure le lieu d'exercice de l'activité professionnelle du périmètre de l'engagement bénévole (Cheroutre, 1989). En conséquence, le choix a été fait ici de soustraire les observations en question de l'échantillon. La validité d'une telle option est renforcée par l'hypothèque qui pèse sur la nature des informations communiquées par les répondants concernés en matière de temps consacré à leurs activités associatives. S'agit-il de la durée de leur bénévolat ou de celle de leur activité professionnelle ? La confrontation des réponses apportées dans le questionnaire de la partie *Vie associative* de l'enquête à celles collectées dans la partie fixe et relatives à l'emploi montre que, dans certains cas au moins, ce sont les temps de travail rémunéré qui ont été communiqués. La position de ces individus à l'égard du bénévolat apparaît dans ces circonstances vraiment peu lisible.

Les bénévoles indemnisés soulèvent un problème un peu différent. La question qui était posée cherchait à éviter de confondre ces indemnisations avec les remboursements des frais encourus par les personnes qui s'engagent (3). Ces indemnisations se rapportent-elles aux activités déclarées comme bénévoles ou à des activités additionnelles réalisées au sein de la même association ? Rien dans l'enquête ne permet d'éclairer ce point. Mais le premier cas de figure ne saurait être écarté. L'existence de rétributions modestes et plus ou moins forfaitaires versées par

3. Même si, dans la réalité, il peut être délicat de tracer une frontière bien nette entre ces deux pratiques. Environ le tiers des individus concernés déclarent, par ailleurs, ne pas être remboursés de leurs frais associatifs.

LE BÉNÉVOLAT DANS L'ENQUÊTE VIE ASSOCIATIVE DE L'INSEE

L'enquête *Vie associative* d'octobre 2002 s'inscrit dans le cadre des enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages (EPCVM). Celles-ci visent à étudier un ensemble d'indicateurs sociaux, répartis en trois groupes, chacun d'entre eux donnant lieu à une enquête annuelle. Trois enquêtes sont donc réalisées tous les ans, en janvier, en mai et en octobre. Chacune d'entre elles comporte une partie fixe et une partie variable, cette dernière concernant un domaine particulier du comportement des ménages. Ainsi ont pu être étudiées des questions aussi diverses que les nouvelles technologies (octobre 2001), les comportements vis-à-vis de la santé (mai 2001), les transmissions familiales (octobre 2000), les départs en vacances (octobre 1999) ou bien encore les réseaux de parenté et l'entraide (octobre 1997). L'enquête *Vie associative* représente la partie variable d'octobre 2002. L'échantillon est constitué de 5 799 ménages. Un seul individu de plus de 15 ans par ménage est interrogé.

La partie fixe de l'enquête

Dans la partie fixe, la composition du ménage est communiquée : sexe et âge de chaque membre, son état matrimonial, son niveau d'études, sa situation par rapport à l'activité professionnelle. Le répondant y donne également des informations assez détaillées sur son emploi éventuel, l'ancienneté de celui-ci, les horaires et conditions de travail, la formation professionnelle éventuellement suivie au cours des 12 derniers mois. En cas de chômage, l'ancienneté de recherche d'emploi est précisée. Le questionnaire de la partie fixe renseigne également sur la pratique religieuse et la participation électorale du répondant. Ce dernier est aussi interrogé sur ses contacts professionnels, quand il exerce un métier, et sur ses contacts avec les membres de sa famille, ses amis et ses voisins. Une rubrique porte particulièrement sur la vie associative. Elle figure régulièrement dans l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages, afin d'appréhender les éventuelles évolutions des comportements en la matière. Mais elle n'apporte qu'un nombre restreint d'informations pour chaque enquêté : nombre d'associations d'appartenance, degré de participation (simple adhérent, participant régulier, exercice d'une responsabilité), fréquence de participation (mais non les durées qui y sont consacrées) et domaines d'activité des associations. Il reste donc de larges zones d'ombre que la partie variable de l'enquête se proposait d'éclairer.

La partie variable de l'enquête

Dans cette partie variable, les répondants étaient invités à indiquer leur adhésion éventuelle à une ou plusieurs associations. Aux adhérents était présenté un premier volet du questionnaire qui les invitait à donner de nombreuses précisions sur leur participation à chacune de leurs associations d'appartenance, dans la limite de deux. Lorsque les adhésions étaient plus nombreuses, un tirage au sort était effectué. Le répondant devait indiquer s'il était dans l'association en tant que « cotisant », « participant aux activités ou bénéficiaire des activités », « assistant ou accompagnateur, entraîneur, formateur ou autre fonction d'animateur », ou bien encore comme

« dirigeant, trésorier ou autre élu ». Des questions étaient posées sur les motifs de l'adhésion, les activités proposées par l'association, l'assiduité aux réunions qui rythment la vie de cette dernière (assemblées générales, etc.), les cotisations versées, etc. Il était demandé également si, au cours des 12 derniers mois, il était arrivé à l'adhérent « *de travailler sans être rémunéré ou de rendre des services dans le cadre de cette association en tant que bénévole (y compris des activités en tant que dirigeant, animateur ou chargé de tâches diverses non rémunérées)* ». Par ailleurs, il devait également préciser s'il était salarié ou indemnisé (hors remboursement de frais) par l'association dans l'exercice des activités qu'il y réalisait. La confrontation des réponses à ces différentes questions a révélé, chez un certain nombre d'enquêtés, quelques surprises dont le traitement est discuté dans le corps de l'article.

Chaque personne ayant rendu des services non rémunérés indiquait si elle le faisait « régulièrement » ou « seulement à certaines périodes ». C'est à partir de cette information qu'a été opérée la distinction entre bénévoles réguliers et bénévoles occasionnels. Sont également documentés la durée consacrée à ses services, la nature des compétences exercées, et les transferts éventuels de compétences entre activité professionnelle et activité associative. Ce premier volet du questionnaire constitue une des deux sources de documentation sur l'engagement bénévole. Une source complémentaire est représentée par un deuxième volet du questionnaire qui s'adressait à deux publics :

- les répondants qui, en fonction de leur nombre élevé d'adhésions, n'avaient pu renseigner toutes leurs participations dans le premier volet et qui déclaraient faire du bénévolat dans d'autres organismes, associatifs ou non ;
- ceux qui, adhérents ou non, s'adonnaient au bénévolat dans un organisme sans en être membres.

Les intéressés devaient alors déclarer le nombre des engagements concernés. Ils étaient interrogés sur deux d'entre eux au maximum (avec, au besoin, de nouveau un tirage au sort), sur la base de questions assez similaires à celle du premier volet. On notera néanmoins que dans ce second volet, plusieurs informations relatives à la structure d'accueil font défaut. Tel est le cas notamment de la taille de l'organisme et de la présence de salariés. Tout juste demandait-on à la personne d'indiquer si elle pratiquait dans une association ou dans un organisme d'une autre nature. En effet, dans ce second volet, à la différence du premier qui ne concerne que les associations, les organisations concernées sont plus composites. On peut notamment trouver des organismes publics (municipaux par exemple). L'information sur le statut de l'organisme est recueillie à un niveau général et non à celui de chacun des engagements qui font l'objet de questions. Dès lors que la personne interrogée déclare avoir des activités dans plusieurs organismes dont les statuts sont distincts, il est impossible d'opérer un appariement entre les statuts et les engagements. Cette situation fait obstacle à une délimitation précise du seul bénévolat associatif en matière de domaines d'engagement et de durées consacrées à la participation.



Encadré 1 (suite)

En sus de ces deux volets, le questionnaire demandait aux non-adhérents les raisons qui les conduisaient à ne pas être membres d'une association. Ils indiquaient également s'ils avaient, par le passé, été membres d'une association quittée depuis et, dans ce cas, ils étaient invités à donner les raisons de ce départ. Tous les enquêtés répondaient également à une rubrique concernant leurs éventuels dons monétaires et en nature au profit d'associations ou d'autres organismes, qu'ils en aient été ou non membres, ainsi qu'au recours aux services associatifs en tant qu'usagers. Les principaux résultats descriptifs de cette enquête sont présentés dans Febvre et Muller (2003) (1).

Dans le premier volet du questionnaire, on repère l'intégralité du bénévolat réalisé en tant qu'adhérents par les individus qui sont membres d'une ou de deux associations. Il n'en est plus de même lorsque les adhésions sont plus nombreuses. En effet, comme les associations sur lesquelles porte le questionnaire sont alors tirées au sort, certaines des participations échappent au repérage. Ce bénévolat sera identifié dans le deuxième volet, pour autant qu'il soit bien déclaré comme tel, et à concurrence de deux engagements. Toutefois, quelques-unes des participations bénévoles des personnes, pratiquant dans un nombre élevé d'associations ou d'organismes d'une autre nature, échappent à l'enquête. Cette perte d'information est sans conséquence sur le calcul des taux de participation bénévole au niveau agrégé, mais elle affecte ceux qui concernent le type d'engagement, régulier ou occasionnel, puisque cette précision n'est connue que pour les participations dûment renseignées. Le calcul des durées consacrées au bénévolat se trouve également perturbé puisque évidemment on ne connaît pas les temps affectés aux participations sur lesquelles les enquêtés ne sont pas interrogés.

Il est cependant très probable que, si biais il y a, il reste mineur. Car au total, le nombre de participations sur lequel l'enquête ne fournit aucune indication reste limité. Il est en effet possible de croiser le nombre de participations déclarées et le nombre de participations documentées par l'enquête (cf. tableau). Sur les effectifs originels, c'est-à-dire avant élimination des quelques observations dont les informations prêtes à discussion, 31 individus sont concernés par un nombre d'engagements renseignés inférieur au nombre d'enga-

gements déclarés. Cela correspond à 51 engagements ignorés par l'enquête, soit 2,4 % du total.

S'agissant du temps consacré à l'activité bénévole, les questions posées aux enquêtés ne permettaient pas de les connaître spontanément. Deux situations doivent à cet égard être distinguées. Pour les bénévoles occasionnels, il était demandé pendant combien de jours, semaines ou mois ils avaient rendu des services non rémunérés, et à raison de combien d'heures par jour, par semaine ou par mois. Les questions posées ont parfois donné lieu à des réponses qui n'étaient pas très cohérentes ou du moins insuffisamment explicites. Par exemple, tel bénévole indiquait qu'il s'était consacré à son activité pendant 10 jours à raison de 5 heures par mois. Ces cas, heureusement peu nombreux, ont donné lieu à des estimations qui ont été guidées par le souci de ne pas surestimer les durées déclarées. Ainsi, dans la situation ci-dessus évoquée, le nombre d'heures imputées au bénévole a été de 5, l'hypothèse ayant été faite que les 5 heures n'ont pas été réparties sur plus d'un mois. Si donc il y a approximation, elle est faite ici délibérément par défaut plutôt que par excès.

Pour les bénévoles réguliers, seule la question « À raison de combien d'heures par jour, par semaine ou par mois ? » était posée, sans que le nombre de jours, de semaines ou de mois dans l'année soit explicite. Le calcul des durées annuelles nécessite donc certaines hypothèses sur le rythme de la vie associative. Un répondant ayant déclaré une fréquence journalière de son bénévolat a été supposé se consacrer pendant 5 jours par semaine au bénévolat, durant 40 semaines au cours de l'année. Si donc il a déclaré une heure par jour, il lui sera compté 200 heures par an. Si c'est l'horaire hebdomadaire qui a été indiqué, il est multiplié par 40. Si l'enquêté indique son horaire mensuel, il est multiplié par 10. Là encore, c'est le souci d'éviter une surestimation qui a prévalu en considérant que la durée de « l'année associative » était inférieure à celle de l'année civile.

1. Le questionnaire complet de l'enquête peut être trouvé dans le document de travail de Febvre et Muller (2004b), qui comporte des résultats descriptifs supplémentaires.

Répartition des effectifs de l'enquête Vie associative selon les engagements bénévoles déclarés et les engagements documentés par cette enquête

Nombre d'engagements déclarés Nombre d'engagements documentés	0	1	2	3	4	5	6	7	14	Total
0	4 193	0	0	0	0	0	0	0	0	4 193
1	0	1 201	0	0	0	0	0	0	0	1 201
2	0	0	320	7	4	1	0	0	0	332
3	0	0	0	51	11	2	0	0	0	64
4	0	0	0	0	3	3	1	1	1	9
Total	4 193	1 201	320	58	18	6	1	1	1	5 799

Lecture : le tableau prend en compte l'ensemble des effectifs de bénévoles avant retrait d'observations du fait des problèmes soulevés par les déclarations de certains répondants. Il se lit de la manière suivante : 7 répondants de l'enquête Vie associative ont deux engagements documentés alors qu'ils en ont déclarés trois.
Source : enquête Vie associative, Insee, 2002.

certaines associations à leurs bénévoles est une pratique connue, même si elle n'est pas fréquente et même si elle expose au risque de requalification en contrat de travail qui entraîne alors le paiement des charges sociales et des taxes relatives à l'emploi d'un salarié. Faut-il, dans ces conditions, intégrer les services concernés dans le champ du bénévolat ? La réponse ne fait pas consensus (Cnaan *et al.*, 1996).

Dans une acception stricte du terme, le bénévolat ne tolère aucune contrepartie monétaire, hors compensation des frais que l'activité induit. Certains auteurs, plus particulièrement anglosaxons, sont toutefois enclins à introduire une marge de tolérance envers l'existence d'une rétribution, dès lors qu'elle est « minime » (4). Il est alors question de « bénévoles appointés » (*stipended volunteers*), lesquels ont fait l'objet d'études spécifiques (Mesch *et al.*, 1998 ; Tschirhart *et al.*, 2001). Dans cet article, c'est une définition stricte du comportement bénévole qui a été retenue et, de ce fait, les observations dont il vient d'être question sont écartées. Au regard des effectifs en cause, ce choix a des conséquences limitées puisqu'il concerne un peu plus de 2 % des engagements bénévoles déclarés dans le premier volet du questionnaire (5). Il n'en va pas de même pour le second problème rencontré dans la construction de l'indicateur de participation bénévole.

Être bénévole sans le déclarer

Parmi les personnes qui ne se sont pas identifiées comme bénévoles, il s'en trouve qui reconnaissent néanmoins, à l'occasion d'une autre question, se consacrer, sans être ni salariés ni indemnisés, à des tâches d'assistance ou d'accompagnement, d'entraînement, de formation ou d'animation, d'administration ou de direction. Les durées passées à ces activités, au cours des 12 derniers mois, sont alors dûment renseignées, ce qui exclut qu'il s'agisse d'engagements anciens qui auraient été abandonnés depuis lors. 153 personnes sont dans ce cas, ce qui représente 14 % des bénévoles qui se sont déclarés comme tels. Comment expliquer l'apparente incohérence de leurs réponses ?

Une telle situation a peut-être, au moins partiellement, une origine lexicale. Parler de bénévoles et de bénévolat, c'est « utiliser un vocabulaire chargé d'images » (Porte et Nison, 1975). La charge symbolique que véhicule ce vocabulaire est souvent attractive, quand le mot est associé au dévouement, à la disponibilité, au souci d'autrui, mais elle peut être aussi répulsive lorsqu'il évo-

que les « dames patronnesses » de jadis, l'inclination au paternalisme et au moralisme ou tout simplement l'amateurisme. O'Neill (2001), se référant à une étude réalisée à San Francisco, note ainsi que des termes comme charité, philanthropie, don ou bénévolat (*volunteering*) sont peu prisés des communautés de gens de couleur qui leur préfèrent les termes de partage ou d'aide. La réticence à l'égard du mot de bénévolat peut ne pas procéder des dispositions de la personne, mais plutôt de la culture de l'association. Dans certaines structures, on préférera parler de militant ou de volontaire plutôt que de bénévole.

Sous l'angle de leurs caractéristiques sociodémographiques, les individus de l'enquête *Vie associative* qui réalisent des activités non rémunérées pour leur association sans se dire bénévoles ne présentent pas de différences notables par rapport à ceux qui se déclarent comme tels. Ils sont toutefois plus fréquemment engagés dans le domaine éducatif ou dans celui de la défense des droits (dans plus de quatre cas sur dix pour les premiers contre un peu plus d'un cas sur quatre pour les seconds). Or ces domaines recouvrent certains engagements (dans l'éducation populaire ou les groupements syndicaux par exemple) plus propices que d'autres à cultiver la référence au militantisme plutôt qu'au bénévolat.

On ne peut exclure non plus que certains répondants ne se soient pas identifiés comme bénévoles du fait du caractère ponctuel des services qu'ils rendent. L'aide apportée serait alors trop épisodique et modeste pour revêtir à leurs yeux le caractère de bénévolat. Effectivement, les participations non déclarées comme bénévoles sont plus fréquemment irrégulières que les participations reconnues comme telles (deux tiers contre 56 %). Leur durée moyenne annuelle est également plus faible (58 heures contre 86 heures).

4. Le problème, dans ce cas, est de préciser ce qui est entendu par « minime ». En général, il s'agit d'émoluments inférieurs à une valeur de référence. Mais cette dernière n'est pas toujours aisée à estimer. Pour Menchik et Weisbrod (1987, p. 172, note 9), il y a activité bénévole dès lors que la rémunération perçue est inférieure au coût d'opportunité de l'individu. Pour Smith (1981, p. 23), la valeur qui sert de référence est celle du service rendu s'il devait être acquis sur le marché. Knapp (1990, p. 9) souligne, pour sa part, que « le bénévolat n'a pas besoin d'être confiné à ces choses faites sans rémunérations financières » car il peut tout aussi bien concerner des activités qui se voient affectées un faible salaire, « quelque peu inférieur au salaire courant du marché ».

5. Ce sont les seules participations correspondant aux situations ici évoquées qui ont été éliminées et non pas nécessairement les individus qui s'y consacrent. Ceux-ci ont été conservés chaque fois qu'ils signalaient d'autres engagements bénévoles qui n'étaient pas sujets à ces ambiguïtés.

Exclure ces dons de temps du bénévolat au motif qu'ils ne sont pas identifiés sous ce terme par ceux qui les réalisent, alors même qu'ils en présentent toutes les conditions, ne serait guère justifiable. Ce serait soumettre la construction de l'indicateur de participation aux seules perceptions spontanées des acteurs. S'il est impossible d'échapper complètement à cet effet de subjectivité (il est inévitable que les activités déclarées par les enquêtés portent peu ou prou l'empreinte des représentations qu'ils s'en font), il reste utile d'en limiter la portée dans la mesure où cela s'avère réalisable. Ainsi, les enquêtes spécifiques sur le bénévolat réalisées en Grande-Bretagne par le *National Centre of Volunteering* excluent systématiquement de leurs questionnaires toute évocation des termes « bénévole » et « bénévolat ». Elles multiplient plutôt les questions sur la nature des activités non rémunérées des répondants et le contexte de leur déroulement, ce qui permet au chercheur de construire *ex post* un indicateur de participation bénévole en fonction de la définition qu'il entend en retenir (Lynn et Davis Smith, 1992 ; Davis Smith, 1998).

En accord avec cette approche, le choix a été fait d'intégrer ces activités non rémunérées dans le périmètre du bénévolat. L'enjeu statistique n'est pas négligeable puisque les écarter reviendrait à diminuer le nombre de bénévoles repérés dans l'échantillon de 112 unités, soit 7 % de l'effectif total des participants finalement retenu. Extrapolée à la population totale à partir des coefficients de pondération, la population bénévole en ressortirait amoindrie d'environ 900 000 personnes (6).

Pour conclure ces considérations sur la constitution de l'indicateur de participation bénévole, il convient de noter que le deuxième volet du questionnaire utilisé dans cet exercice n'offre pas tout à fait les mêmes informations que le premier et ne permet donc pas de soumettre les réponses obtenues aux mêmes vérifications. D'une part, tous les bénévoles identifiés dans ce second volet sont, par construction du questionnaire, des bénévoles qui se déclarent en tant que tels. On peut donc supposer, là encore pour des raisons similaires à celles déjà évoquées, que certains enquêtés ne se sont pas signalés comme bénévoles et ont échappé au repérage. D'autre part, il n'est pas possible de savoir si les bénévoles concernés par ce second volet sont également salariés de l'association ou sont indemnisés par elle. On ne peut exclure que tel soit le cas pour certains d'entre eux. Au regard des conventions adoptées ici, il aurait alors fallu les

écarter. Il est évidemment impossible d'évaluer l'impact de ces deux facteurs sur le chiffrage de la population bénévole, le premier jouant dans le sens de la sous-estimation et le second dans le sens contraire. Mais au regard de l'importance de chacun de ces facteurs révélée dans le premier volet du questionnaire, il est plausible de penser qu'au total les effectifs de bénévoles calculés ici sont plutôt minorés par rapport à la situation réelle.

Un portrait des bénévoles

Une fois le champ du bénévolat ainsi circonscrit, il reste à en estimer l'importance telle qu'elle apparaît dans l'enquête *Vie associative*. Le taux de participation des plus de 15 ans, calculé sur les effectifs pondérés, est de 27,6 % (cf. tableau 1). Plus d'une personne de plus de 15 ans sur quatre fait donc du bénévolat. Cela représente, par extrapolation à la population totale de même âge, 13 millions de personnes (7).

En moyenne, un don de temps de 2,5 heures par semaine

Le temps moyen annuel consacré par chaque bénévole à rendre ces services non rémunérés est d'environ 100 heures ce qui, au regard des conventions retenues pour ce calcul, représente 2,5 heures par semaine (cf. encadré 1). Mais on notera la forte dispersion de ces temps autour de la moyenne, ce qui se manifeste au travers de l'importance des écarts-types. Ainsi, tandis que les deux tiers des bénévoles se consacrent à leurs activités pendant tout au plus une heure par semaine, 11 % leur consacrent au moins 6 heures. La contribution des premiers ne représente que 8 % du temps global voué au bénévolat encadré tandis que celle des seconds s'élève à près de 60 %.

Les trois quarts des bénévoles n'ont qu'un seul engagement, un sur cinq en a deux et un sur vingt en a au moins trois. Comme l'intuition le laisse présager, le temps affecté au bénévolat croît avec le nombre de participations.

6. Si 153 individus sont concernés par cette situation, 41 d'entre eux auraient néanmoins été retenus en tant que bénévoles car déclarant des engagements identifiés comme tels dans d'autres associations. 112 auraient donc échappé à la mesure.

7. Pour cette extrapolation, ce sont les poids de sondage qui ont été utilisés, sans que ces derniers n'aient été corrigés du fait de l'élimination de quelques observations de l'échantillon des individus (28 au total).

Un engagement plus masculin que féminin

Afin d'examiner l'effet propre, toutes choses égales par ailleurs, de certaines caractéristiques sociodémographiques sur le comportement bénévole, des investigations économétriques ont été menées, d'une part sur la participation et d'autre part sur les durées qui lui sont dédiées. S'agissant du premier aspect, un modèle *Probit* dichotomique est estimé sur l'ensemble de la population. Tout comme la participation associative en géné-

ral (Prouteau et Wolff, 2002), l'engagement bénévole s'avère être plus masculin que féminin, du moins au niveau agrégé considéré ici dans cette phase de l'étude (cf. tableau 2, colonne 1). Le profil par âge de la participation présente une allure en cloche avec un maximum à 46 ans. Vivre en couple augmente la probabilité de l'engagement, mais le coefficient associé à cette variable n'est significatif qu'au seuil de 10 %.

A priori, le rôle des enfants sur la pratique du bénévolat est ambivalent. D'un côté, par les

Tableau 1
La participation au bénévolat

Variables	Fréquence (en %)	Durée annuelle par participant (en heures)	
		Moyenne	Écart-type
Participation (en % de la population totale)			
Bénévolat	27,6	99,9	204,9
Bénévolat régulier	12,1	175,9	275,7
Bénévolat occasionnel	18,6	33,0	58,9
Répartition des bénévoles selon le nombre d'organismes dans lesquels ils pratiquent			
Un organisme	75,3	72,5	151,8
Deux organismes	19,5	168,8	287,3
Plus de deux organismes	5,2	243,8	344,6
Bénévolat par domaine d'activité (en %)			
Sport	26,2	78,8	125,2
Culture et loisirs	32,6	86,0	206,0
Éducation	13,8	45,7	87,8
Défense de droits	18,5	79,7	149,9
Action sociale, sanitaire et humanitaire	15,5	110,1	259,7
Religieux	7,5	110,3	220,8
Autres domaines	7,1	75,1	149,7
Bénévolat régulier par domaine d'activité (en %)			
Sport	21,6	154,1	166,7
Culture et loisirs	27,2	178,3	309,2
Éducation	11,4	95,3	124,2
Défense de droits	18,2	145,8	201,2
Action sociale, sanitaire et humanitaire	14,2	216,4	375,2
Religieux	10,8	158,4	242,6
Autres domaines	5,9	147,0	192,8
Bénévolat occasionnel par domaine d'activité (en %)			
Sport	26,2	33,3	57,7
Culture et loisirs	32,3	30,1	50,3
Éducation	12,8	15,0	23,5
Défense de droits	15,6	27,6	47,0
Action sociale, sanitaire et humanitaire	14,3	34,8	57,1
Religieux	4,3	25,0	49,3
Autres domaines	7,0	31,1	92,1

Lecture : les informations contenues dans ce tableau ont été obtenues à partir des effectifs pondérés. Les durées consacrées aux activités bénévoles sont calculées sur les seuls participants aux activités concernées. Les taux de participation par domaine sont obtenus à partir des populations qui pratiquent le type de bénévolat (global, régulier, occasionnel) dont la répartition sectorielle est envisagée. La somme de ces taux sectoriels de participation est supérieure à 100 du fait des engagements multiples. On lira ainsi que 27,6 % de la population totale de plus de 15 ans fait du bénévolat encadré, la durée moyenne consacrée à cet engagement étant de 99,9 heures par an et par participant. 26,2 % des bénévoles s'adonnent à leurs activités dans le domaine sportif, la durée moyenne annuelle de ce type de bénévolat étant de 78,8 heures par participant.

Source : enquête Vie associative 2002, Insee.

Tableau 2
Les déterminants du bénévolat

Variables		Participation au bénévolat		Temps bénévole (log)	
		Coef.	t-test	Coef.	t-test
Constante		- 2,081***	- 13,74	3,247***	7,11
Sexe féminin		- 0,180***	- 4,75	- 0,213***	- 2,62
Âge		0,032***	5,48	0,030**	2,20
Âge au carré (10E-2)		- 0,034***	- 6,04	- 0,024*	- 1,72
En couple		0,075*	1,65	- 0,252***	- 2,58
Enfants	0	Réf.		Réf.	
	1, moins de 3 ans	- 0,351***	- 2,90	- 0,142	- 0,52
	1, plus de 3 ans	0,053	0,84	- 0,189	- 1,44
	2, 1 de moins de 3 ans	- 0,215**	- 1,98	- 0,088	- 0,38
	2, plus de 3 ans	0,099	1,50	- 0,407***	- 3,06
	3 et plus, 1 de moins de 3 ans	- 0,120	- 0,81	0,084	0,26
	3 et plus, plus de 3 ans	0,301***	3,01	- 0,123	- 0,64
Formation	Sans diplôme	Réf.		Réf.	
	CEP	0,174**	2,38	- 0,086	- 0,48
	CAP - BEP - BEPC	0,299***	4,85	0,170	1,10
	Bac	0,563***	7,84	0,482***	2,65
	Bac + 2	0,473***	5,82	0,203	1,05
	Supérieur à Bac + 2	0,650***	8,30	- 0,054	- 0,28
Revenu annuel	Moins de 12 195 €	Réf.		Réf.	
	De 12 195 à 18 293 €	0	1,48	- 0,163	- 1,21
	De 18 293 à 27 439 €	0,131**	2,26	0,018	0,14
	De 27 439 à 45 732 €	0,174***	2,81	0,095	0,72
	Plus de 45 732 €	0,228***	2,77	- 0,173	- 1,06
Propriétaire de son logement		0,132***	3,05		
Religion	Pratique régulière	0,344***	5,43		
	Pratique occasionnelle	- 0,014	- 0,26		
	Appartenance sans pratique	- 0,051	- 1,10		
	Ni appartenance, ni pratique	Réf.			
Père bénévole dans le passé		0,382***	7,45		
Mère bénévole dans le passé		0,258***	3,98		
Résidence	Commune rurale	0,263***	5,05		
	Urbaine < 20 000 h.	0,170***	3,01		
	De 20 000 à 100 000 h.	0,103*	1,67		
	Plus de 100 000 h.	Réf.			
Région	Région parisienne	Réf.			
	Bassin parisien	0,077	1,10		
	Nord	0,154*	1,79		
	Est	0,157**	1,98		
	Ouest	0,280***	3,94		
	Sud-Ouest	0,232***	3,10		
	Centre-Est	0,300***	4,07		
	Méditerranée	0,079	1,06		
Corrélation des résidus				- 0,175	1,63
Nombre d'observations		5 771		5 771	
Nombre de bénévoles		1 578		1 578	
Log vraisemblance		- 3070,0		- 5981,8	

Lecture : la participation bénévole est estimée à partir d'un modèle Probit, les temps bénévoles sont obtenus à partir d'un modèle de sélection à la Heckman estimé par maximisation de la vraisemblance. Les seuils de significativité sont respectivement égaux à 1 % (***), 5 % (**) et 10 % (*).

Source: enquête Vie associative 2002, Insee.

tâches additionnelles que leur présence entraîne, ils contribuent à raréfier le temps disponible des adultes, ce qui pèse négativement sur la disposition à s'engager. Mais de l'autre, les enfants peuvent inciter à la participation bénévole parentale si celle-ci vise à réaliser certains services qui leur sont destinés. Pour tenter de dissocier les deux effets, le nombre d'enfants de moins de 18 ans dans le ménage a été croisé avec l'âge du plus jeune, l'hypothèse étant faite que l'effet désincitatif devait être plus fort en présence d'un enfant en bas âge. Les résultats obtenus valident largement cette conjecture. Avoir un enfant de moins de trois ans décourage la pratique du bénévolat sauf dans les familles nombreuses (d'au moins trois enfants). Dans ce dernier cas, l'incitation à participer qui apparaît très clairement et significativement quand tous les enfants sont plus âgés neutralise l'impact défavorable du très jeune enfant.

Le niveau de formation initiale joue sur l'engagement

L'effet particulièrement discriminant du niveau de la formation initiale sur la participation bénévole est désormais un constat largement partagé en France (Prouteau, 1998) comme à l'étranger (Smith, 1994). La robustesse de ce résultat est confirmé ici. Néanmoins, l'influence très incitative du niveau de diplôme tend quelque peu à se stabiliser à partir du baccalauréat.

Le statut d'occupation du logement a aussi été introduit parmi les caractéristiques socio-économiques des enquêtés. Il s'agit de tester l'hypothèse selon laquelle être propriétaire incite à être plus attentif à la qualité de son environnement résidentiel, donc *a priori* plus enclin à participer activement aux associations locales dont les activités sont susceptibles d'avoir un impact sur cet environnement. L'incitation peut naître de coûts de mobilité résidentielle plus élevés que chez les locataires, mais aussi du souhait des individus concernés de voir s'accroître la valeur marchande de leur bien. Di Pasquale et Glaeser (1999) montrent ainsi qu'aux États-Unis et en Allemagne, la propriété du logement encourage l'investissement en capital social, ce qui se traduit notamment en termes de participation associative plus importante et de bénévolat plus fréquent. En France, être propriétaire augmente significativement la probabilité de l'engagement.

Résider dans une commune rurale ou dans une petite ville, mais aussi habiter l'Ouest, le Centre-Est ou le Sud-Ouest de la France jouent également dans un sens favorable à la participation.

L'interprétation de cette sensibilité de la pratique du bénévolat à la région de résidence n'est pas immédiate. On peut toutefois suggérer que cette dimension spatiale exprime ici d'éventuelles différences de dynamisme du mouvement associatif et traduit l'effet de spécificités historiques qui ont pu influencer le développement de ce mouvement. Ainsi, l'effet positif sur l'engagement bénévole de la résidence dans l'Ouest de la France pourrait être interprété comme l'empreinte persistante du rôle joué, dans le passé, par le clergé catholique dans la création et l'animation d'associations. Cet effet devrait être distingué de celui joué par la pratique religieuse *hic et nunc* du répondant, évoquée ci-après. Une telle hypothèse reste toutefois à vérifier dans une optique qui est plutôt celle de la sociologie historique du milieu associatif, pour laquelle la présente enquête est évidemment de peu d'utilité.

L'influence de la pratique religieuse...

Deux variables voient leur rôle très nettement mis en évidence dans cette investigation. La première d'entre elles concerne précisément la pratique religieuse. Dans la partie fixe de l'*Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages*, il était demandé aux enquêtés d'indiquer s'ils avaient le sentiment d'appartenir à une religion et, dans l'affirmative, s'ils étaient pratiquants et avec quelle fréquence. La pratique religieuse régulière s'accompagne d'une probabilité substantiellement plus élevée d'être bénévole puisque celle-ci se trouve augmentée de près de 12 points par rapport à la probabilité de participation estimée à la moyenne des variables intégrées dans la régression. Cette influence d'une pratique religieuse assidue sur le bénévolat confirme des résultats de même ordre obtenus à partir des données des enquêtes du LES (Prouteau, 1999). Elle peut traduire, chez les croyants les plus pratiquants, la volonté de rendre effective l'attention envers autrui qui occupe une place éminente dans le message religieux. Elle peut également être l'effet de besoins de services spécifiques induits par cette pratique religieuse et que l'engagement bénévole se propose de satisfaire. Le cas de la religion catholique, largement dominante en France, peut servir à illustrer le propos (8). En effet, les laïcs y

8. S'agissant de l'importance occupée par le catholicisme, Djider et Marpsat (1990, p. 376) notent que « la plus grande partie des Français exprime avoir un lien avec la religion catholique : autour de 80 % [...] ». L'enquête sur les valeurs des Européens de 1990 présente, pour sa part, la répartition suivante de la population française selon le rapport à la religion : 58 % se disent catholiques, 1 % protestants, 3 % d'une autre religion et 38 % sans religion (Lambert, 1995).

sont régulièrement invités à pallier la pénurie d'effectifs du clergé, non seulement pour des tâches comme la catéchèse, mais aussi parfois pour des activités à caractère liturgique.

... et de la tradition familiale

Le second aspect sur lequel il convient de s'attarder est relatif à la « tradition » familiale en matière de bénévolat. Le questionnaire évoquait la pratique associative des parents du répondant lorsque ce dernier avait entre 15 et 18 ans. Dans ce cadre, il était demandé plus particulièrement si le père et la mère s'étaient adonnés au bénévolat. L'impact de l'engagement passé des parents sur celui des enquêtés est net, celui du père paraissant un peu plus élevé que celui de la mère. Ainsi, avoir un père ayant fait du bénévolat augmente la probabilité moyenne de participer de plus de 13 points (et de près de 9 points lorsqu'il s'agit de la mère). Mais un examen plus fin des comportements selon le sexe du répondant livre d'utiles précisions sur cette transmission intergénérationnelle à donner son temps. En effet, selon une régression sur la seule population féminine (non reportée ici), c'est uniquement le bénévolat de la mère qui joue dans ce cas, celui du père n'ayant plus d'incidence significative. En revanche, pour les hommes, c'est effectivement le bénévolat du père qui a l'effet le plus conséquent sur la pratique de l'enquêté, celui de la mère étant plus faible, bien que demeurant significativement positif.

Les agriculteurs s'engagent plus que les ouvriers

Une investigation de même nature a été réalisée sur les seuls actifs en emploi (cf. tableau 3, colonne 1). Certains coefficients, tout en restant de même signe, ne sont plus alors statistiquement significatifs. Tel est le cas de l'effet incitatif de l'augmentation du revenu domestique. C'est aussi celui de l'influence défavorable de la présence d'un très jeune enfant dans le ménage, qui n'atteint plus les seuils conventionnels de significativité. En revanche, l'impact favorable des enfants plus âgés et celui de l'élévation du niveau de diplôme restent entiers. Il en est de même pour l'effet de la pratique religieuse régulière, de l'engagement antérieur des parents, de la commune et, dans une large mesure, de la région de résidence.

Sur cette population des actifs, l'effet éventuel de la catégorie socioprofessionnelle d'appartenance a également été considéré. Les résultats obtenus montrent que, toutes choses égales par ailleurs, les ouvriers et les professions indépendantes non agricoles se distinguent par une propension à s'engager plus faible que celles des employés, des professions intermédiaires et des cadres supérieurs, mais surtout sensiblement inférieure à celle des agriculteurs. Chez ces derniers, la probabilité de se consacrer au bénévolat est de près de 7 points supérieure à la probabilité de participation estimée à la moyenne des variables de la régression. Cette situation peut refléter, pour partie, une participation syndicale plus vivace dans le monde agricole qu'elle ne l'est devenue dans l'univers salarié. Elle traduit aussi probablement l'importance qu'y joue un tissu associatif, coopératif ou mutualiste plus dense, lié à l'exercice de la profession et dont l'animation et le fonctionnement repose sur l'engagement des intéressés.

S'agissant des durées vouées aux activités bénévoles, l'étude économétrique doit tenir compte de l'important effectif des non-bénévoles, pour qui ces durées sont bien évidemment nulles. La mise en œuvre d'un modèle *Tobit*, souvent utilisé dans ces circonstances, présente l'inconvénient de contraindre les facteurs explicatifs à avoir des effets à peu près semblables sur la probabilité d'être bénévole et sur les temps voués à cet engagement. Il lui a donc été préféré ici un modèle de sélection à la Heckman (1979), estimé par maximisation de la vraisemblance (cf. tableau 2, colonne 2). Des restrictions d'exclusion sont nécessaires pour permettre l'identification du modèle. Plusieurs variables présentes dans l'équation de participation ont donc été exclues de l'équation des durées (9).

Les durées des activités bénévoles sont peu sensibles aux facteurs qui influencent l'engagement

Les résultats de cette investigation montrent que les durées sont rarement sensibles aux facteurs qui influencent la disposition à participer. Le genre est la seule véritable exception puisque les hommes, qui affichaient une probabilité plus forte de pratiquer le bénévolat, s'avèrent y

9. Le choix de ces variables repose sur l'hypothèse qu'elles influencent la propension à donner du temps et non l'importance de la contribution. L'idée consiste à voir les variables omises de l'équation de temps bénévole comme des coûts fixes dans le fait de participer ou non à ce type d'activités.

Tableau 3
Les déterminants du bénévolat chez les actifs en emploi

Variables		Participation au bénévolat		Temps bénévole (log)	
		Coef.	t-test	Coef.	t-test
Constante		- 1,706***	- 4,53	4,178***	4,74
Sexe féminin		- 0,278***	- 4,83	- 0,306***	- 2,58
Âge		0,006	0,32	- 0,004	- 0,11
Âge au carré (10E-2)		- 0,004	- 0,18	0,017	0,35
En couple		0,015	0,23	- 0,048	- 0,36
Enfants	0	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
	1, moins de 3 ans	- 0,210	- 1,55	- 0,122	- 0,43
	1, plus de 3 ans	0,065	0,80	- 0,166	- 1,03
	2, 1 de moins de 3 ans	- 0,150	- 1,15	0,026	0,10
	2, plus de 3 ans	0,200*	2,41	- 0,421***	- 2,59
	3 et plus, 1 de moins de 3 ans	0,075	0,37	- 0,143	- 0,37
	3 et plus, plus de 3 ans	0,447***	3,38	- 0,106	- 0,44
Formation	<i>Sans diplôme</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
	CEP	0,124	0,83	- 0,066	- 0,19
	CAP - BEP - BEPC	0,340***	3,33	0,148	0,60
	Bac	0,478***	4,09	0,243	0,88
	Bac + 2	0,416***	3,30	0,114	0,39
	Supérieur à Bac + 2	0,616***	4,65	- 0,381	- 1,26
Catégorie	Agriculteur	0,470***	2,75	- 1,003***	- 3,33
Sociale	Indépendant	- 0,062	- 0,48	- 0,394	- 1,44
	Cadre supérieur	0,253**	2,21	0,176	0,80
	Profession intermédiaire	0,291***	3,25	- 0,303*	- 1,68
	Employé	0,211***	2,58	- 0,346**	- 2,02
	Ouvrier	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
Revenu annuel	<i>Moins de 12 195 €</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
	De 12 195 à 18 293 €	0,020	0,20	0,019	0,09
	De 18 293 à 27 439 €	0,115	1,22	0,076	0,40
	De 27 439 à 45 732 €	0,101	1,04	0,126	0,65
	Plus de 45 732 €	0,157	1,29	- 0,404*	- 1,71
Propriétaire de son logement		0,156***	2,58		
Religion	Pratique régulière	0,191*	1,90		
	Pratique occasionnelle	- 0,013	- 0,17		
	Appartenance sans pratique	- 0,060	- 0,98		
	<i>Ni appartenance, ni pratique</i>	<i>Réf.</i>			
Père bénévole dans le passé		0,407***	5,96		
Mère bénévole dans le passé		0,188**	2,22		
Résidence	Commune rurale	0,281***	3,77		
	Urbaine < 20 000 h.	0,233***	2,94		
	De 20 000 à 100 000 h.	0,179**	2,10		
	<i>Plus de 100 000 h.</i>	<i>Réf.</i>			
Région	<i>Région parisienne</i>	<i>Réf.</i>			
	Bassin parisien	0,177*	1,91		
	Nord	- 0,003	- 0,02		
	Est	0,122	1,12		
	Ouest	0,284***	2,95		
	Sud-Ouest	0,299***	2,94		
	Centre-Est	0,191*	1,93		
	Méditerranée	0,006	0,06		
Corrélation des résidus				- 0,258	- 1,86*
Nombre d'observations		2 836		2 836	
Nombre de bénévoles		877		877	
Log vraisemblance		- 1600,9		- 3173,9	

Lecture : la participation bénévole est estimée à partir d'un modèle Probit, les temps bénévoles sont obtenus à partir d'un modèle de sélection à la Heckman estimé par maximisation de la vraisemblance. Les seuils de significativité sont respectivement égaux à 1 % (***), 5 % (**) et 10 % (*).

Source: enquête Vie associative 2002, Insee.

consacrer également plus de temps. En revanche, la vie en couple qui encourageait plutôt la participation, exerce un effet négatif sur les durées offertes, ce qui peut être l'expression d'une tension plus forte sur les emplois du temps comparativement à la situation des personnes seules. Si le profil par âge se présente encore en cloche, le maximum est désormais plus tardif puisque l'estimation obtenue est de 62 ans. La présence d'enfant(s) au foyer n'exerce plus d'influence bien lisible, seule une modalité de cette variable (avoir deux enfants âgés de plus de trois ans) étant affectée d'un coefficient négatif et statistiquement significatif, sans que l'on puisse vraiment avancer à cet égard une explication convaincante. Aucun effet du revenu sur les durées bénévoles n'est mis en évidence. À l'exception de la possession du seul baccalauréat, qui s'accompagne d'une plus forte intensité de l'engagement, le diplôme n'exerce plus le rôle essentiel qu'il jouait sur la probabilité de participer, puisqu'il en était la dimension explicative la plus discriminante.

Les facteurs qui président à la participation paraissent donc, au moins partiellement, distincts de ceux qui affectent les durées des activités bénévoles, ce qui rejoint des observations de même nature faites sur données étrangères (Day et Devlin, 1997). Ce constat se confirme lorsque l'étude est réalisée sur les seuls actifs (cf. tableau 3, colonne 2). On y remarque notamment que les agriculteurs, les employés et les professions intermédiaires, qui se distinguaient par des probabilités de participer plus élevées que celles des ouvriers, se signalent désormais par des durées plus courtes. Globalement, peu des variables considérées exercent un impact significatif sur les temps donnés. L'interprétation d'une telle situation n'est pas immédiate. On peut penser que les durées des prestations bénévoles sont soumises aux contraintes du fonctionnement associatif et de ce fait échappent davantage au choix discrétionnaire des individus que la décision de s'engager. Une fois qu'ils ont décidé de pratiquer leur activité, les bénévoles sont en effet assujettis à certaines règles qui, pour être moins contraignantes que celles qui prévalent dans le milieu professionnel, n'en existent pas moins. La temporalité qui rythme la vie interne de l'association est d'essence collective et, par conséquent, elle s'impose, en partie, à chacun. Cette hypothèse reste néanmoins à étayer pour mieux appréhender les déterminants de l'intensité du bénévolat.

Bénévolat régulier et bénévolat occasionnel

Pour intéressante qu'elle soit, cette première approche du profil des bénévoles appelle un supplément de précisions. En effet, menée à un niveau très global, elle agrège des modes de participation qui méritent d'être distingués. Le premier axe sur lequel peut s'opérer cette différenciation est celui de la plus ou moins grande continuité des activités pratiquées. Le questionnaire permet d'identifier le caractère régulier ou au contraire épisodique des services rendus (cf. encadré 1). Toutefois, l'exploitation de cette information doit tenir compte de la difficulté à tracer une frontière précise entre ces deux modalités du bénévolat. Donner toute l'année deux heures par semaine de son temps, c'est à n'en point douter se consacrer régulièrement à sa pratique. Le faire une fois dans l'année, dans une association de loisirs, sous la forme d'un « coup de main » à l'occasion d'un événement festif, c'est tout aussi indubitablement consentir une aide très ponctuelle. Mais donner deux heures par mois pendant toute l'année, est-ce faire du bénévolat régulier ou occasionnel ? La réponse est alors moins évidente. Celle-ci étant laissée aux soins des répondants, il n'est pas sûr que les personnes dans des situations de cette nature en aient toutes eu une perception identique.

En dépit de sa relative incertitude, la distinction ainsi opérée ne manque pas d'intérêt. Elle fait apparaître que le bénévolat est, dans la majorité des cas, un bénévolat occasionnel (cf. tableau 1). Le taux de participation au bénévolat régulier est de 12 %, contre près de 19 % au bénévolat occasionnel. À l'aune de l'effectif global de 13 millions d'individus, par ailleurs probablement sous-estimé pour les raisons déjà évoquées, les propos récurrents tenus par le monde associatif sur la pénurie de bénévoles pouvaient paraître pour le moins singuliers. La prise en compte du seul bénévolat régulier, qui constitue la ressource permanente sur laquelle peuvent véritablement compter les associations, tempère le paradoxe. Le « noyau dur » du bénévolat se réduit en effet à environ 6 millions de personnes pour la France entière.

Les durées consacrées à l'engagement sont évidemment très sensibles à cette distinction. Les bénévoles réguliers y vouent annuellement près de cinq fois et demie plus de temps que les participants occasionnels. On pourrait penser que ces derniers, du fait de leurs contributions plus modérées, sont à même d'apporter leur aide à un

plus grand nombre d'associations. Les données ne valident pas cette hypothèse. Ce sont, au contraire, les bénévoles réguliers qui sont plus souvent des pluri-participants (dans près de quatre cas sur dix contre un sur sept pour les occasionnels), principalement du fait que certains d'entre eux ont également des participations plus ponctuelles. Toutefois, certains bénévoles occasionnels s'avèrent être des donateurs conséquents puisque 8 % d'entre eux consacrent plus de 100 heures annuellement aux services ainsi rendus. Leur contribution annuelle moyenne est alors de 191 heures et dépasse celle de bien des bénévoles réguliers (10). L'apport assuré par ces bénévoles occasionnels d'un type particulier augmente bien entendu la durée moyenne de l'ensemble de la catégorie. Celle-ci descend de 59 à 19 heures par an si on ne les prend pas en compte.

Les bénévoles réguliers sont plus âgés

Sous l'angle de leurs caractéristiques sociodémographiques, les bénévoles réguliers se distinguent des occasionnels à plusieurs égards (cf. tableau 4). Ils ont tendance à être plus âgés, leur taux de participation maximum se situant à 49 ans contre 42 ans pour les participants occasionnels. Vivre en couple tout comme la présence d'enfants de plus de trois ans n'a d'effet positif statistiquement significatif que sur le bénévolat occasionnel, ce qui semble signifier que les coups de main que les parents sont amenés à donner dans le cadre des activités de leur progéniture (loisirs, enseignement, etc.) ont surtout un caractère ponctuel. La nature de la commune de résidence et la région n'affectent également que cette participation occasionnelle. À l'inverse, celle-ci n'est pas sensible au comportement en matière de religion, au contraire du bénévolat régulier qui est fortement encouragé par une pratique religieuse assidue. C'est également sur la seule participation régulière que le statut de propriétaire du logement occupé a une incidence positive.

Sur aucun des deux types de bénévolat, le revenu ne semble avoir une influence continue. L'effet positif du revenu domestique sur le bénévolat régulier se fait sentir dans les tranches intermédiaires, les revenus les plus élevés ne se distinguant pas significativement des plus faibles. Ce sont, en revanche, les plus hauts revenus qui sont les plus favorables à la pratique occasionnelle (avec un seuil de significativité du coefficient qui est toutefois de 10 %). Le genre et le diplôme exercent une influence assez

similaire dans les deux cas. Les femmes sont toujours moins enclines à participer. L'élévation du niveau de formation initiale joue bien pour les deux modes de participation le rôle incitatif déjà noté. Toutefois, alors que ce sont les plus diplômés qui connaissent la plus forte propension à participer au bénévolat occasionnel, cet impact maximum est atteint au niveau des titulaires du baccalauréat pour les bénévoles réguliers. L'engagement antérieur des parents joue un rôle assez homogène sur les deux types de participation.

Un test d'égalité des coefficients obtenus dans les deux régressions a été réalisé. L'hypothèse de leur similitude est rejetée au seuil de 1 % (avec une statistique du Chi-deux égale à 98,31 pour 35 degrés de liberté), ce qui confirme que les profils des deux populations sont différents. Il n'en demeure pas moins que, une fois neutralisé l'effet des différentes variables considérées ici, on observe un coefficient de corrélation positif entre les deux types d'engagement (et significatif au seuil de 5 %), ce qui pourrait témoigner d'une disposition partagée à donner son temps.

Un bénévolat très majoritairement associatif

Une autre source de diversité du bénévolat mérite d'être considérée. Elle tient à la nature de l'organisme qui accueille celles et ceux qui donnent ainsi leur temps. Les enquêtés dont les activités bénévoles sont renseignées dans le second volet du questionnaire indiquaient s'ils pratiquaient dans un cadre associatif, dans celui d'un organisme municipal ou local ou dans un autre cadre (11). Il n'est pas certain que le type exact de l'organisme soit précisément connu par tous les répondants. Du moins c'est ce que suggère la lecture des réponses que certains d'entre eux ont communiquées quand il leur était demandé de donner des précisions sur les organismes qui ne sont ni associatifs, ni municipaux. Par conséquent, l'usage de ces données doit rester prudent. La connaissance de la diversité des statuts des structures d'accueil du bénévolat serait certainement plus fiable si elle procédait d'informations collectées auprès des organismes eux-mêmes.

10. Il peut s'agir, par exemple, d'une personne dont le bénévolat consiste, une seule fois dans l'année mais pendant 15 jours consécutifs, à accompagner un groupe d'enfants en séjour de vacances.

11. Par construction, tous les bénévoles du premier volet pratiquent les activités qu'ils décrivent dans des associations.

Tableau 4
Les déterminants des bénévoles réguliers et irréguliers

Variables		Bénévolat régulier		Bénévolat irrégulier	
		Coef.	t-test	Coef.	t-test
Constante		- 2,575***	- 13,57	- 2,012***	- 12,25
Sexe féminin		- 0,179***	- 3,92	- 0,164***	- 3,99
Âge		0,036***	5,01	0,019***	3,03
Âge au carré (10E-2)		- 0,037***	- 5,16	- 0,023***	- 3,61
En couple		- 0,020	- 0,35	0,121**	2,43
Enfants	0	Réf.		Réf.	
	1, moins de 3 ans	- 0,374**	- 2,36	- 0,214*	- 1,68
	1, plus de 3 ans	- 0,117	- 1,49	0,141**	2,10
	2, 1 de moins de 3 ans	- 0,104	- 0,81	- 0,233*	- 1,95
	2, plus de 3 ans	- 0,061	- 0,76	0,131*	1,88
	3 et plus, 1 de moins de 3 ans	- 0,259	- 1,35	0,040	0,26
	3 et plus, plus de 3 ans	0,155	1,33	0,259**	2,45
Formation	Sans diplôme	Réf.		Réf.	
	CEP	0,082	0,88	0,171**	2,10
	CAP - BEP - BEPC	0,279***	3,54	0,238***	3,49
	Bac	0,544***	6,15	0,418***	5,28
	Bac + 2	0,477***	4,83	0,383***	4,32
	Supérieur à Bac + 2	0,526***	5,50	0,636***	7,49
Revenu annuel	Moins de 12 195 €	Réf.		Réf.	
	De 12 195 à 18 293 €	0,003	0,04	0,077	1,18
	De 18 293 à 27 439 €	0,122*	1,72	0,109*	1,72
	De 27 439 à 45 732 €	0,196***	2,63	0,080	1,18
	Plus de 45 732 €	0,124	1,27	0,156*	1,75
Propriétaire de son logement		0,150***	2,83	0,056	1,19
Religion	Pratique régulière	0,550***	7,55	0,045	0,64
	Pratique occasionnelle	0,081	1,22	- 0,064	- 1,10
	Appartenance sans pratique	0,002	0,03	- 0,089*	- 1,78
	Ni appartenance, ni pratique	Réf.		Réf.	
Père bénévole dans le passé		0,259***	4,34	0,321***	5,95
Mère bénévole dans le passé		0,143*	1,89	0,253***	3,75
Résidence	Commune rurale	0,102	1,62	0,331***	5,87
	Urbaine < 20 000 h.	0,128*	1,90	0,204***	3,31
	De 20 000 à 100 000 h.	0,035	0,47	0,157**	2,35
	Plus de 100 000 h.	Réf.		Réf.	
Région	Région parisienne	Réf.		Réf.	
	Bassin parisien	0,076	0,91	0,048	0,61
	Nord	- 0,102	- 0,93	0,299***	3,24
	Est	0,074	0,79	0,175**	2,00
	Ouest	0,123	1,45	0,309***	3,96
	Sud-Ouest	0,100	1,11	0,269***	3,29
	Centre-Est	0,109	1,24	0,364***	4,54
	Méditerranée	0,019	0,21	0,072	0,87
Nombre de bénévoles		703		1 056	
Nombre d'observations		5 771			
Coefficient de corrélation (t-test)		0,066** (2,08)			
Log vraisemblance		- 4 498,0			

Lecture : modèle Probit bivarié estimé par maximisation de la vraisemblance. Les seuils de significativité sont respectivement égaux à 1 % (**), 5 % (*) et 10 % (.).

Source: enquête Vie associative 2002, Insee.

Quoi qu'il en soit, 90 % des bénévoles déclarent participer à leurs activités dans un cadre associatif et 17 % dans un autre contexte, certains d'entre eux pratiquant dans les deux types d'organismes. À la lumière de ces réponses, et pour autant qu'elles soient pertinentes, il apparaît bien que si le milieu associatif n'a pas le monopole du bénévolat formel, il n'en mobilise pas moins les effectifs de très loin les plus importants.

Dans quelle mesure les profils des bénévoles diffèrent-ils selon la nature de l'organisme ? Pour examiner la question, un modèle *Probit* bivarié a été estimé sur la population globale (cf. tableau 5). La faiblesse des effectifs pratiquant dans des organismes non associatifs se traduit par une moindre précision des estimateurs. L'exercice demeure toutefois intéressant car s'il montre que nombre de facteurs sociodémographiques jouent un rôle assez identique sur les deux participations (pratique religieuse, tradition familiale en matière de bénévolat, commune et région de résidence), il souligne aussi que deux d'entre eux n'ont pas du tout le même pouvoir discriminant. Tout d'abord, c'est uniquement chez les bénévoles associatifs que la participation des femmes se distingue de celle des hommes par une moindre importance. Parmi les bénévoles qui fréquentent d'autres organismes, cette différence liée au sexe ne joue plus. Ensuite, le niveau de diplôme, très discriminant pour expliquer la propension à pratiquer dans des associations, n'exerce plus aucune influence sur la participation dans les autres organismes. Le coefficient de corrélation résiduelle entre les deux types de participation est toutefois significativement positif (au seuil de 10 %), ce qui peut s'interpréter, là encore, par une même inclination à donner de son temps dans les deux populations.

Le sport, la culture et les loisirs sont les domaines privilégiés de l'action bénévole

Dans le monde des représentations collectives, le terrain de prédilection du bénévolat est celui du caritatif et de l'action sociale. Toujours prégnante aujourd'hui, cette image doit être relativisée puisque les domaines d'engagement apparaissent marqués du sceau de la diversité. L'examen de cette question à partir de l'enquête *Vie associative* est soumis à deux exigences dont la conciliation ne va pas de soi. D'une part, le degré de désagrégation par domaine doit être assez fin pour appréhender la

variété des univers du bénévolat. D'autre part, dans chacun d'entre eux, l'effectif des participants doit être suffisant pour autoriser des investigations qui aient une signification et qui soient envisageables dès lors que l'outil économétrique est utilisé. Un compromis a donc été trouvé, qui conduit à retenir six domaines (ou secteurs) principaux plus un domaine résiduel qui accueille les bénévoles dont la nature des services rendus n'est pas précisément connue ou dont les effectifs sont insuffisants pour faire l'objet d'un regroupement spécifique (cf. annexe 1).

Il faut toutefois garder à l'esprit que la construction d'une nomenclature d'associations reposant sur les secteurs d'activité est toujours un exercice périlleux. Aucune des tentatives en ce sens ne peut prétendre être à l'abri d'objections tant il est vrai que les activités associatives sont assez fréquemment malaisées à définir simplement et, partant, à circonscrire précisément. Ainsi, une association de loisirs créée pour des adolescents d'un quartier dit « sensible » pourra tout autant se prévaloir de son appartenance au domaine des loisirs qu'à celui de l'action sociale si la prévention de la délinquance est partie constitutive de son projet fondateur. La variabilité des nomenclatures existantes a conduit les équipes de chercheurs engagées dans le programme international Johns Hopkins de comparaison des organismes sans but lucratif à arrêter une classification commune (Archambault, 1996) (12). Toutefois, elle n'a pas été reprise ici du fait de la faiblesse des effectifs dans certaines des catégories qui la constituent.

La culture et les loisirs puis le sport sont les deux domaines les plus fréquemment cités. Près de six bénévoles sur dix déclarent y exercer leurs activités non rémunérées (cf. tableau 1). Viennent ensuite et par ordre d'importance décroissant, la défense de droits, l'action sociale, caritative et humanitaire ainsi que l'éducation. La religion et le domaine « autre » connaissent enfin des participations nettement moindres. L'importance des deux premiers domaines dans l'engagement bénévole a déjà été soulignée dans des travaux antérieurs (Archambault et Boumendil, 1997 ; Prouteau, 1998). Mais la présente recherche apporte des informations nouvelles sur ce bénévolat désagrégé.

12. Cette classification est connue sous le nom d'ICNPO (International Classification of Non-Profit Organizations).

Tableau 5
Le bénévolat selon la nature de l'organisme d'accueil

Variables		Bénévoles en associations		Bénévoles dans d'autres organismes	
		Coef.	t-test	Coef.	t-test
Constante		- 2,172***	- 13,98	- 2,433***	- 9,68
Sexe féminin		- 0,224***	- 5,80	0,013	0,21
Âge		0,031***	5,29	0,012	1,23
Âge au carré (10E-2)		- 0,033***	- 5,62	- 0,020'	- 1,95
En couple		0,058	1,26	0,143'	1,85
Enfants	0	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
	1, moins de 3 ans	- 0,313**	- 2,55	- 0,369'	- 1,70
	1, plus de 3 ans	0,012	0,18	0,092	0,93
	2, 1 de moins de 3 ans	- 0,250**	- 2,23	- 0,017	- 0,10
	2, plus de 3 ans	0,069	1,02	0,113	1,13
	3 et plus, 1 de moins de 3 ans	- 0,147	- 0,96	0,107	0,51
	3 et plus, plus de 3 ans	0,288***	2,83	0,230	1,63
Formation	<i>Sans diplôme</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
	CEP	0,225***	2,97	- 0,077	- 0,62
	CAP - BEP - BEPC	0,353***	5,49	- 0,042	- 0,43
	Bac	0,609***	8,19	0,070	0,61
	Bac + 2	0,546***	6,54	0,017	0,13
	Supérieur à Bac + 2	0,736***	9,13	0,056	0,44
Revenu annuel	<i>Moins de 12 195 €</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
	De 12 195 à 18 293 €	0,092	1,52	0,009	0,09
	De 18 293 à 27 439 €	0,137**	2,31	- 0,018	- 0,18
	De 27 439 à 45 732 €	0,165***	2,61	0,125	1,24
	Plus de 45 732 €	0,187**	2,24	0,163	1,24
Propriétaire de son logement		0,121***	2,74	0,066	0,92
Religion	Pratique régulière	0,297***	4,59	0,360***	3,59
	Pratique occasionnelle	0,001	0,02	0,112	1,26
	Appartenance sans pratique	- 0,044	- 0,92	0,029	0,38
	<i>Ni appartenance, ni pratique</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
Père bénévole dans le passé		0,330***	6,36	0,279***	3,60
Mère bénévole dans le passé		0,268***	4,10	0,238**	2,50
Résidence	Commune rurale	0,251***	4,73	0,251***	2,97
	Urbaine < 20 000 h.	0,165***	2,85	0,183**	1,99
	De 20 000 à 100 000 h.	0,117'	1,86	0,091	0,88
	<i>Plus de 100 000 h.</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
Région	<i>Région parisienne</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
	Bassin parisien	0,089	1,25	0,015	0,12
	Nord	0,106	1,20	0,266'	1,90
	Est	0,112	1,39	0,247'	1,91
	Ouest	0,241***	3,33	0,347***	2,93
	Sud-Ouest	0,218***	2,87	0,121	0,92
	Centre-Est	0,292***	3,90	0,144	1,13
	Méditerranée	0,042	0,56	0,129	1,01
Nombre de bénévoles		1 414		258	
Nombre d'observations		5 771			
Corrélation des résidus		0,077' (1,93)			
Log vraisemblance		- 3 906,1			

Lecture : modèle Probit bivarié estimé par maximisation de la vraisemblance. Les seuils de significativité sont respectivement égaux à 1 % (***), 5 % (**) et 10 % (*).

Source : enquête Vie associative 2002, Insee.

Elle permet d'abord de constater la disparité intersectorielle des durées consacrées à l'engagement. Le bénévolat en matière éducative est celui qui mobilise le moins celles et ceux qui s'y consacrent, puisque la durée annuelle moyenne qui lui est dévolue est de 45 heures seulement. Par contraste, le domaine religieux et celui de l'action sociale et humanitaire sollicitent beaucoup plus leurs bénévoles, les durées moyennes étant, dans ce cas, de 110 heures. La culture et les loisirs, le sport, la défense de droits et le domaine « autre » se situent en position intermédiaire.

L'importance de l'engagement bénévole peut également être appréhendée au travers de la distinction entre la participation régulière et la participation occasionnelle. Sous ce jour, la situation diffère également d'un domaine à l'autre. Par exemple, 32 % des bénévoles occasionnels pratiquent dans le domaine de la culture et des loisirs, mais cette part s'abaisse à 27 % pour le bénévolat régulier. À l'inverse, alors que 4 % seulement des bénévoles occasionnels sont investis dans le domaine religieux, ils sont près de 11 % parmi celles et ceux qui participent régulièrement.

Cette variabilité intersectorielle des modalités de la participation est confirmée par une investigation non plus au niveau des individus, mais à celui des participations (13). Elle permet, en effet, d'observer que les engagements réguliers sont les moins fréquents dans le secteur de la culture et des loisirs et dans celui de l'éducation (un peu plus d'une participation sur trois) et légèrement plus élevés dans le domaine sportif (38 %). Dans ces domaines, le bénévolat est donc très majoritairement un bénévolat ponctuel. En matière de défense des droits et d'action sociale et humanitaire, le bénévolat régulier est plus conséquent (44 % des participations). Il devient majoritaire (six cas sur dix) lorsqu'il s'agit du domaine religieux.

Les bénévoles d'action sociale, éducatif et religieux sont plus féminins

Les différences entre bénévoles désagrégés par domaine d'activité se manifestent également au niveau des profils de celles et ceux qui les pratiquent. Pour mener à bien cette comparaison, des modèles *Probit* univariés ont été estimés pour chacun des bénévoles sectoriels et l'existence éventuelle de corrélation entre ces participations prises deux à deux a été examinée à partir de *Probit* bivariés (14). L'analyse permet de mettre en évidence le jeu différentiel d'un cer-

tain nombre de variables sociodémographiques, ce qui ne pouvait être perçu au niveau agrégé (cf. tableau 6). L'impact du genre en est une illustration particulièrement nette. Car le résultat obtenu au niveau agrégé, montrant que les femmes sont moins enclines à pratiquer le bénévolat formel, masque, en réalité, des disparités importantes au niveau des domaines d'activité. Le sport, surtout, mais aussi la défense de droits, la culture et les loisirs ainsi que le domaine « autre » (qui inclut notamment les activités de défense de l'environnement et les partis politiques) s'avèrent bien être des bénévoles plus fortement masculins. Les femmes sont, au contraire, plus disposées à s'engager que les hommes dans le domaine éducatif, dans celui de l'action sociale et de l'humanitaire ainsi que dans le bénévolat religieux. La disparité sectorielle des participations bénévoles selon le sexe n'est évidemment pas sans rappeler le très inégal degré de féminisation des domaines de la vie professionnelle. Ces deux constats témoignent d'un certain degré de continuité entre les tâches dévolues aux femmes par une division sexuelle du travail domestique encore prégnante et celles qu'elles assument hors du foyer.

Avoir des enfants favorise l'engagement dans le domaine éducatif

Il a déjà été souligné que la présence d'enfants dans le ménage induisait deux effets de sens opposé sur la participation bénévole : l'un favorable, puisque les parents peuvent être incités à participer à la production associative de certains services spécifiques, l'autre négatif, lié à une raréfaction du temps libre. L'étude des bénévoles désagrégés montre, sans grande surprise, que c'est dans le domaine éducatif que l'impact positif se manifeste fortement. On pense notamment dans ce cas à la participation des adultes aux associations de parents d'élèves, pour le fonctionnement desquelles ils sont susceptibles d'être sollicités au moins ponctuellement.

13. Il est rappelé qu'un individu peut avoir plusieurs participations. Dans l'enquête Vie associative, on peut ainsi étudier jusqu'à quatre participations pour une même personne. Le commentaire est ici réalisé sur les observations brutes, puisqu'il n'est pas possible d'effectuer de pondérations à ce niveau.

14. Cette façon de procéder a été préférée à l'estimation d'un modèle *Probit* multivarié à sept variables endogènes en raison des temps très longs de calculs auxquels cette dernière méthode expose. L'estimation des corrélations deux à deux par des modèles bivariés peut être considérée comme le résultat approché que l'on obtiendrait par une méthode de pseudo maximum de vraisemblance. Sous certaines conditions de régularité, on peut montrer que cet estimateur est convergent et asymptotiquement normal.

Tableau 6
Les déterminants du bénévolat par domaine d'activité

Type de bénévolat	Sport	Culture Loisirs	Éducation	Action sociale Caritatif	Défense de droits	Religieux	Autre bénévolat
Constante	- 2,010***	- 2,174***	- 3,328***	- 2,816***	- 3,324***	- 4,610***	- 3,205***
Sexe féminin	- 0,457***	- 0,160***	0,160**	0,159**	- 0,268***	0,206*	- 0,341***
Âge	0,010	0,008	0,021	0,021**	0,065***	0,025	0,037***
Âge au carré (10E-2)	- 0,022**	- 0,009	- 0,032**	- 0,021**	- 0,062***	- 0,023	- 0,036***
En couple	0,199***	0,094	0,253***	- 0,076	- 0,139*	0,023	- 0,026
Enfants	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
0							
1, moins de 3 ans	- 0,161	- 0,238	- 0,522*	- 0,309	- 0,195		- 0,593
1, plus de 3 ans	- 0,193**	- 0,106	0,546***	- 0,067	0,102	0,080	- 0,109
2, 1 de moins de 3 ans	- 0,571***	- 0,313**	0,636***	- 0,469**	- 0,145	- 0,325	- 0,143
2, plus de 3 ans	0,109	- 0,106	0,634***	- 0,366***	- 0,177	0,218	- 0,129
3 et plus, 1 de moins de 3 ans	- 0,177	- 0,194	0,411*	- 0,703*	0,003	0,136	- 0,357
3 et plus, plus de 3 ans	0,141	0,006	0,907***	- 0,096	- 0,085	0,626***	- 0,366
Formation	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
<i>Sans diplôme</i>							
CEP	0,181	0,209**	0,369**	0,061	0,047	0,041	0,039
CAP - BEP - BEPC	0,135	0,200**	0,345**	0,147	0,255**	0,304*	0,236
Bac	0,346***	0,425***	0,658***	0,315***	0,342***	0,109	0,377***
Bac +2	0,187	0,361***	0,598***	0,339**	0,424***	- 0,119	0,494***
Supérieur à Bac +2	0,081	0,544***	0,967***	0,508***	0,398***	0,197	0,570***
Revenu annuel	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Moins de 12 195 €							
De 12 195 à 18 293 €	0,063	0,163**	0,045	0,034	0,054	- 0,087	0,059
De 18 293 à 27 439 €	0,135	0,189**	0,043	0,082	- 0,032	0,152	- 0,017
De 27 439 à 45 732 €	0,278***	0,029	- 0,034	0,067	0,249**	0,058	0,087
Plus de 45 732 €	0,153	0,065	0,115	0,225*	0,307**	- 0,263	- 0,086
Propriétaire de son logement	0,046	0,104*	0,086	0,029	0,137**	0,134	0,020
Religion							
Pratique régulière	- 0,331***	0,031	0,352***	0,470***	- 0,092	1,921***	0,180
Pratique occasionnelle	- 0,201**	0,013	0,010	0,081	0,028	0,826***	- 0,011
Appartenance sans pratique	- 0,097	- 0,096	0,060	0,031	- 0,099	0,278	0,173*
<i>Ni appartenance, ni pratique</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Père bénévole dans le passé	0,295***	0,140**	0,084	0,427***	0,122	0,330*	0,277***
Mère bénévole dans le passé	0,097	0,223***	0,159	0,086	0,280***	0,236	0,030
Résidence							
Commune rurale	0,369***	0,373***	0,058	- 0,097	- 0,080	0,238*	0,252**
Urbaine < 20 000 h.	0,248***	0,290***	- 0,202*	0,021	0,101	0,148	0,068
De 20 000 à 100 000 h.	0,146	0,154*	0,069	0,008	- 0,087	0,218	0,112
Plus de 100 000 h.	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Région	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Région parisienne							
Bassin parisien	0,122	0,097	- 0,022	0,227*	- 0,140	0,206	- 0,081
Nord	0,169	0,195*	0,173	0,397***	- 0,067	0,260	- 0,274
Est	0,370***	0,011	0,084	0,095	- 0,135	0,323	0,110
Ouest	0,406***	0,194**	0,410***	0,339***	- 0,312***	0,314	- 0,020
Sud-Ouest	0,336***	0,155	0,064	0,096	0,095	0,450**	- 0,068
Centre-Est	0,356***	0,180*	0,237*	0,234*	0,122	0,128	- 0,078
Méditerranée	0,108	- 0,091	0,093	0,221*	0,081	0,149	- 0,054
Nombre de bénévoles	387	519	227	254	295	114	114
Coefficients de corrélation							
Sportif	-	0,069	0,075	- 0,022	0,041	- 0,248*	0,021
Culturel		-	0,068	0,121**	0,033	0,084	0,023
Éducation			-	- 0,008	- 0,002	0,063	0,091
Action sociale, caritative, humanitaire				-	0,012	- 0,214*	0,196**
Défense des droits					-	0,078	0,122*
Religieux						-	- 0,067
Autre bénévolat							-

Lecture : les coefficients reportés sont obtenus à partir de modèles Probit simples pour chaque type de bénévolat. Les coefficients de corrélation sont obtenus à partir de modèles Probit bivariés estimés pour les combinaisons de bénévolat deux à deux. Les seuils de significativité sont respectivement égaux à 1 % (**), 5 % (*) et 10 % (·).

Source: enquête Vie associative 2002, Insee.

Les familles nombreuses paraissent également constituer un contexte favorable au bénévolat religieux. Là encore, l'hypothèse selon laquelle les parents sont incités à réaliser certains services (comme la catéchèse) est plausible. En revanche, l'influence négative des enfants est perceptible, bien que de manière non systématique, dans le domaine du sport, dans celui de la culture et des loisirs ainsi que dans celui de l'action sociale et de l'humanitaire. Toutefois, en ce qui concerne les deux premiers domaines, on remarquera que les membres des familles nombreuses ne se distinguent plus des ménages sans enfants quant à la probabilité d'être bénévole, alors même que la pression sur les emplois du temps y est plus forte. Tout se passe comme si l'impact négatif était alors compensé par des incitations de plus en plus fortes à réaliser des services récréatifs pour les enfants en raison de l'obtention « d'économies d'échelle ». Cet effet de compensation ne joue pas dans le domaine de l'action sociale et humanitaire, car il est beaucoup moins probable que, dans ce cas, les services rendus puissent bénéficier à ses propres enfants.

Les bénévoles sportifs ou religieux peu sensibles au niveau de formation initiale

L'importante influence positive du niveau de la formation initiale sur la pratique bénévole s'observe dans tous les domaines sauf deux : le bénévolat sportif et le bénévolat religieux. S'agissant du premier d'entre eux, il n'y a que les titulaires du seul baccalauréat à se distinguer par une propension plus forte à y participer, mais les diplômés du supérieur ne se différencient pas des sans-diplôme (15). Dans la mesure où l'influence de cette dimension explicative peut être au moins partiellement attribuée à un effet de compétence (aussi bien ressentie subjectivement que reconnue socialement) qui pousse à s'engager celles et ceux qui se sentent aptes à satisfaire les attentes de l'association, l'exception sportive se comprend assez aisément. Car dans ce domaine, ce n'est pas principalement à l'aune de la certification scolaire que les capacités se reconnaissent. En revanche, l'apparente insensibilité du bénévolat religieux à la formation est plus surprenante et contredit un résultat antérieur obtenu à partir de l'enquête *Emploi du temps* de l'Insee de 1985-1986 (Prouteau, 1998). Mais le nombre restreint de participants à ce bénévolat dans l'échantillon de l'enquête *Vie associative* invite à la prudence.

Habiter dans une zone rurale ou une petite ville a un effet favorable sur le bénévolat sportif et

celui tourné vers la culture et les loisirs. Ce constat est assez cohérent avec l'hypothèse selon laquelle la participation est encouragée par le besoin de pallier, au moyen de l'initiative associative, l'insuffisance de certains biens collectifs locaux dont l'offre publique, voire marchande, est plus rare dans les zones à plus faible densité démographique. Résider dans une commune rurale rend également plus probable la pratique bénévole religieuse (au seuil de significativité de 10 %), ce qui là encore peut traduire un besoin plus vif de remédier à la pénurie de clercs dans ces zones d'habitat. L'Ouest de la France est une région fréquemment associée à de plus fortes dispositions à participer, sauf en matière de défense de droits où, au contraire, son influence est alors significativement négative.

Des facteurs explicatifs ni systématiques ni univoques

L'impact positif de l'accroissement du revenu domestique sur la participation mis en évidence sur données agrégées demande à être circonscrit au niveau sectoriel. Dans le domaine de l'action sociale et surtout dans celui de la défense de droits, la participation est plus forte, toutes choses égales par ailleurs, parmi les hauts revenus. Dans le domaine de la culture et des loisirs, l'impact de cette variable disparaît au-delà de la 3^{ème} tranche, les hauts et très hauts revenus ne se distinguant pas des plus faibles. Dans le domaine sportif, son rôle est également circonscrit puisqu'il ne se manifeste que dans l'avant dernière tranche.

Cet examen sectoriel conduit également à tempérer le propos antérieur relatif à l'incidence d'une pratique religieuse assidue sur le bénévolat. Son effet d'encouragement n'apparaît en effet ni systématique ni univoque. Il se manifeste bien évidemment sur la pratique du bénévolat religieux et paroissial, ce qui était on ne peut plus prévisible (16). Les bénévoles d'action

15. Au milieu des années 1980, l'influence maximum du diplôme sur le bénévolat sportif se situait dès le niveau du BEPC-CAP (Prouteau, 1998). Le déplacement vers le niveau bac observé ici est cohérent avec la massification de la scolarisation dans le second cycle de l'enseignement secondaire qui s'est opérée ces dernières décennies.

16. Le caractère exogène de la pratique religieuse par rapport au bénévolat de ce secteur peut être mis en doute. Son retrait de la régression ne modifie pourtant pas substantiellement les coefficients des autres variables, ni leurs seuils de significativité. On notera au passage que s'agissant de ce bénévolat religieux, peu nombreux sont les coefficients qui atteignent les seuils de significativité conventionnels. Outre la question des effectifs restreints déjà évoqués, on peut aussi penser que, pour cet engagement, ce sont les convictions (ici inobservées) beaucoup plus que les caractéristiques sociodémographiques qui sont déterminantes.

sociale et éducatif y sont également sensibles. Mais il ne se manifeste pas dans les domaines de la culture et des loisirs, de la défense de droits, et l'impact de cette variable devient franchement dissuasif dans le domaine sportif.

En revanche, le rôle favorable de la tradition bénévole parentale sur la participation de la génération suivante est très largement partagé, à l'exception du domaine éducatif. Être propriétaire de son logement n'exerce un impact positif significatif (au seuil de 10 %) sur la participation bénévole que dans deux domaines seulement : la culture et les loisirs, d'une part, la défense de droits, de l'autre. Ce dernier domaine, il est vrai, inclut des organismes comme les groupements de propriétaires ou de copropriétaires, ainsi que des conseils syndicaux de copropriété.

Une fois le rôle de ces différents facteurs socio-démographiques pris en compte, les participations aux bénévolats sectoriels apparaissent assez rarement corrélées (cf. tableau 6). Cinq coefficients seulement sont significatifs, et encore trois d'entre eux ne le sont qu'au seuil de 10 %. Hormis ceux concernant le domaine « autre bénévolat » qui, de par son hétérogénéité, exclut toute possibilité de commentaire, on notera la corrélation positive entre le bénévolat d'action sociale et celui qui se manifeste dans le domaine de la culture et des loisirs. Le bénévolat religieux est, quant à lui, négativement corrélé au bénévolat sportif. Si l'on se rappelle que ce dernier est également découragé par la pratique religieuse, on est en mesure de suggérer que les deux bénévolats dont il est question ici apparaissent assez nettement alternatifs. Plus surprenante, *a priori*, est la corrélation négative entre le bénévolat d'action sociale et le bénévolat religieux. Peut-être ce dernier est-il l'occasion de pratiquer certaines activités de nature caritative, ce qui contribuerait alors à en faire un engagement partiellement substituable au premier bénévolat. Mais l'hypothèse est ici purement exploratoire et demande confirmation.

Les motivations du bénévolat

En mettant en évidence l'influence de certaines caractéristiques démographiques et socio-économiques des individus sur leur disposition à s'engager, l'examen précédent a permis d'avancer quelques suggestions sur les raisons qui sont au fondement du comportement béné-

vole. Pour stimulantes qu'elles soient, ces suggestions n'en conservent pas moins une portée limitée et restent insuffisantes pour apporter un degré satisfaisant de crédibilité aux modèles de bénévolat proposés par l'analyse économique, lesquels se distinguent entre eux par les mobiles qui sont supposés animer les agents. Trois modèles peuvent être ainsi distingués à partir des travaux réalisés dans ce domaine d'études depuis un quart de siècle : un modèle de production de biens collectifs, un modèle de consommation de biens privatifs (ou privés) et un modèle d'investissement (cf. encadré 2). Les difficultés rencontrées pour tester les prédictions de chacun de ces modèles, et par conséquent pour valider les motifs qui sont à leur fondement, invitent à avoir recours à des indications complémentaires concernant les motivations des bénévoles (17).

La difficulté de connaître les « vraies » motivations des bénévoles

L'enquête *Vie associative* offre à cet égard des informations en provenance des répondants eux-mêmes, à qui il était demandé, quand ils déclaraient faire du bénévolat, d'indiquer les raisons ayant présidé à leur engagement. Une liste leur était proposée à cette fin et, lorsque plusieurs motifs étaient communiqués, ils devaient préciser celui qu'ils tenaient pour être le principal (cf. encadré 3). Parce que l'utilisation de ces réponses expose à de sérieuses objections, il est nécessaire de prévenir tout malentendu éventuel.

Bien qu'elles soient régulièrement collectées par les enquêtes sur le comportement bénévole (Hodgkinson et Weitzman, 1996 ; Davis Smith, 1998), les informations de cette nature en provenance des enquêtés eux-mêmes sont souvent considérées par les chercheurs en sciences sociales comme de peu d'intérêt pour connaître les « vraies » motivations des bénévoles. Ce sera le cas, évidemment, si l'on considère avec Mucchielli (2001) que les motivations de la conduite humaine ne procèdent ni de la raison ni de la volonté, mais qu'elles s'inscrivent entièrement dans le domaine de l'inconscient et sont

17. Il n'entre pas dans le propos de cet article de s'appesantir sur le concept de motivation, sa difficulté à le définir et les débats qu'il alimente plus particulièrement en psychologie (Vallerand et Thill, 1993). Dans les limites du présent travail, le terme « motivation » sera utilisé pour signifier la raison d'agir de l'individu, et il sera tenu pour synonyme de « motif » et de « mobile », ce qui, dans un autre contexte de recherche, pourrait être éventuellement contesté.

donc inaccessibles à la perception des acteurs. Même en accordant un rôle plus conséquent, et plus conforme à l'hypothèse micro-économique traditionnelle de rationalité de l'agent, aux fonctions cognitives de l'individu dans la formation

des motivations, rien n'autorise à considérer que les mobiles réels coïncident avec les mobiles déclarés. Ces derniers sont exposés au biais des « *raisons socio-culturellement acceptées* » (Smith, 1981) ou de la « *désirabilité sociale* »

Encadré 2

LA MODÉLISATION ÉCONOMIQUE DES MOTIVATIONS DU BÉNÉVOLAT

Chaque modèle économique du comportement bénévole est fondé sur une motivation censée animer les participants. Ainsi, le modèle de « production de biens collectifs » suppose que le bénévole s'engage uniquement dans la perspective de contribuer à la réalisation de services associatifs présentant certains attributs de biens collectifs. Sa participation n'a donc d'intérêt à ses yeux qu'en tant que facteur de production. Le bénévolat altruiste peut être considéré comme une variante de ce modèle, dans laquelle les services sont exclusivement tournés vers autrui. Mais il est également envisageable que le bénévole (ou sa famille) compte parmi les bénéficiaires de ces prestations réalisées grâce à son travail non rémunéré. Il en sera ainsi, entre autres exemples, dans le cas d'une crèche parentale qui sollicite la contribution des adultes pour garder plusieurs enfants, dont les leurs.

Dans le modèle de « consommation de biens privés », c'est l'engagement en lui-même qui est le mobile du don de temps réalisé par l'individu, indépendamment de l'usage qu'en fait l'association. En matière de gratification recherchée, une place particulière a été accordée dans la littérature économique au « plaisir de donner » (*warm glow*) étudié par Andreoni (1990). Quant au modèle d'investissement, il voit dans la participation bénévole une activité permettant d'améliorer sa formation et son expérience professionnelle, donc un moyen d'accumuler du capital humain. Ce modèle peut être étendu à l'investissement en capital social, l'individu cherchant alors à accroître son réseau de connaissances pour en tirer bénéfice dans certaines circonstances, notamment au cours de sa vie professionnelle. Il peut également être élargi aux stratégies de signalement. Faire figurer ses engagements associatifs sur son *curriculum vitae* est devenu une pratique fort recommandée.

Trois modèles empiriquement peu discriminants

Ces modèles de comportement bénévole sont peu discriminants d'un point de vue empirique. Le modèle de biens collectifs prédit une substitution entre don d'argent et bénévolat, l'agent décidant de la forme que doit prendre sa contribution sur la base de l'efficacité comparative des deux concours possibles. Il anticipe également une relation d'éviction (*crowding out*) entre l'engagement bénévole et les dépenses publiques consacrées aux domaines d'activité dans lesquels se déploie l'initiative associative (Duncan, 1999). Certains auteurs (Steinberg, 1989 ; Schiff, 1990) ont toutefois nuancé, voire contesté, le caractère systématique d'une telle éviction. Le modèle de bien privé se prête

pour sa part assez mal à une vérification directe dans la mesure où l'hypothèse de satisfactions intrinsèques tirées du don, sans précision supplémentaire sur leur nature, est *a priori* difficilement « falsifiable ». La crédibilité de ce modèle est donc généralement inférée de l'incapacité du modèle de biens collectifs à être pleinement vérifié. Quant au modèle d'investissement, il prédit une participation bénévole maximum chez les jeunes puisque l'avancée en âge raccourcit l'horizon temporel sur lequel l'agent peut espérer percevoir le rendement de son engagement.

Les résultats des travaux empiriques auxquels ont donné lieu ces modèles ne s'avèrent guère décisifs. Ainsi, l'effet d'éviction postulé entre dépenses publiques et bénévolat n'est nullement systématique (Menchik et Weisbrod, 1987 ; Schiff, 1990 ; Day et Devlin, 1997). En matière de relation don de temps/don d'argent, les travaux réalisés essentiellement sur données nord-américaines concluent majoritairement à la complémentarité plutôt qu'à la substitution, à de rares exceptions près (Carlin, 2000 ; Andreoni *et al.*, 1996). S'agissant du modèle d'investissement, Menchik et Weisbrod (1987) considèrent que le profil par âge de la participation bénévole, mis en évidence sur un échantillon de la population américaine, lui est plutôt favorable puisque l'engagement culmine à 43 ans pour décliner ensuite. Il reste à comprendre pourquoi, dans une perspective d'accumulation de capital humain, le maximum de participation est si tardif, ce que remarquent d'ailleurs les auteurs de l'étude.

Ce modèle d'investissement a fait l'objet d'autres tests qui peuvent paraître l'accréditer. Ils sont néanmoins peu ou prou sujets à caution. Par exemple, Mueller (1975) trouve que les femmes qui ont la perspective d'accéder à l'emploi (ou d'y revenir) font plus de bénévolat que les autres. Mais son échantillon, restreint, n'est guère significatif. Day et Devlin (1998) observent, quant à elles, que les bénévoles canadiens ont des salaires plus élevés en moyenne que les non-bénévoles, l'avantage salarial qui leur revient étant de l'ordre de 7 %. Elles voient dans cette « prime » l'effet d'un comportement d'investissement. Mais la méthodologie employée et les conclusions tirées des résultats ainsi obtenus sont discutables (Prouteau et Wolff, 2005). Van Dijk et Boin (1993), quant à eux, constatent que lorsqu'ils participent, les chômeurs néerlandais consacrent plus de temps à leur bénévolat que les actifs en emploi. Ils suggèrent d'y voir l'effet d'un motif d'investissement, mais il pourrait tout aussi bien s'agir de l'effet d'une moindre tension sur les emplois du temps.

(Heshka, 1983 ; Rubin et Thorelli, 1984 ; Tschirhart *et al.*, 2001) qui incite l'enquêté à privilégier la raison qu'il pense être attendue parce que dotée du plus fort capital de légitimité. Dans ce cadre, les motifs altruistes seraient privilégiés dans les déclarations au détriment de mobiles

traduisant une inclination plus personnellement intéressée.

Pour les psychologues, une motivation est un « construit théorique » et ne se mesure pas directement. Elle doit être inférée par le chercheur à

Encadré 3

LES MOTIVATIONS DES BÉNÉVOLES DANS L'ENQUÊTE VIE ASSOCIATIVE

Dans l'enquête *Vie associative*, les motivations des adhérents et des bénévoles font l'objet de questions spécifiques. Le premier volet, réservé aux membres des associations, demandait pour quelles raisons ils avaient adhéré. Les items suivants étaient suggérés :

1. Pour pratiquer un sport.
2. Pour pratiquer une activité culturelle ou artistique.
3. Pour défendre une cause.
4. Pour faire respecter vos droits ou ceux des autres.
5. Pour rencontrer des personnes qui ont les mêmes préoccupations ou les mêmes goûts, pour se faire des amis.
6. Pour être utile à la société, pour faire quelque chose pour les autres.
7. Pour vous épanouir, pour occuper votre temps libre.
8. Pour aider, défendre les intérêts de vos enfants ou d'autres membres de votre entourage.
9. Pour avoir accès à des renseignements ou des services (y compris adhésion obligatoire pour bénéficier de certaines prestations).
10. Pour une autre raison.

Aux personnes qui se révélaient être responsables d'associations ou bénévoles, il était ensuite demandé si les raisons qui les avaient décidées à assurer ces fonctions étaient identiques à celles qui avaient motivé l'adhésion. Si la réponse était négative, il était demandé alors de préciser ces mobiles, sur la base des suggestions suivantes :

1. Enseigner un sport ou une activité culturelle.
2. Défendre une cause.
3. Faire respecter vos droits ou ceux des autres.
4. Rencontrer des personnes qui ont les mêmes préoccupations ou les mêmes goûts, pour se faire des amis.
5. Acquérir ou exercer une compétence.
6. Pour être utile à la société, pour faire quelque chose pour les autres.
7. Pour vous épanouir, pour occuper votre temps libre.

8. Obligatoire, pour bénéficier des activités de l'association.

9. Pour une autre raison.

Dans le second volet du questionnaire, destiné à étudier le bénévolat ayant échappé au premier volet, c'est également sur la base de cette dernière liste de motivations que les enquêtés sont questionnés. Quand l'item « autre raison » était choisi, la personne devait apporter des précisions sur la nature du motif en question. À la lecture des réponses alors apportées, il s'est avéré possible d'en reclasser un certain nombre parmi les autres items proposés.

Les motifs suggérés ont assez souvent un caractère général ou composite qui ne facilite pas toujours la distinction entre eux. Par exemple, pour les enquêtés, la proximité peut être grande entre « faire respecter ses droits » et « défendre les intérêts de ses proches ». Mais les items proposés n'ayant pas un caractère exclusif, les personnes interrogées pouvaient indiquer plusieurs raisons au fondement de leurs engagements. Si tel était le cas, il leur était demandé de préciser quelle était la raison principale. Il va de soi que lorsqu'un seul mobile a été cité, il a été considéré comme la raison principale. L'étude porte successivement sur l'ensemble des motivations et sur les seules motivations principales.

Dans le premier cas, dix groupes de motifs ont été retenus : pratiquer ou enseigner un sport ou une activité culturelle, défendre une cause, faire respecter ses droits ou ceux d'autrui, rencontrer des personnes qui ont les mêmes préoccupations ou les mêmes goûts et se faire des amis, acquérir ou exercer une compétence, être utile à la société et aider les autres, s'épanouir et occuper son temps libre, aider ou défendre les intérêts de sa famille ou de son entourage, avoir accès à des renseignements ou des services, autre raison.

Du fait de la faiblesse des effectifs concernés par certaines motivations principales, des regroupements ont dû être opérés conduisant à distinguer les sept catégories suivantes : pratiquer ou enseigner un sport ou une activité culturelle, défendre une cause, faire respecter ses droits ou ceux d'autrui ainsi que défendre les intérêts de sa famille et de son entourage, rencontrer des personnes qui ont les mêmes préoccupations ou les mêmes goûts et se faire des amis, être utile à la société et aider les autres, s'épanouir et occuper son temps libre, autre raison. Les catégories « acquisition ou utilisation de compétences » et « accès à des renseignements ou des services » ont été intégrées dans la catégorie « autre raison ».

partir de ses observations, d'où une marge inévitable d'imprécision dans son appréhension (Vallerand et Thill, 1983). Concrètement, les travaux menés dans cette discipline sur les motivations des bénévoles réalisent ces inférences au moyen d'analyses factorielles, à partir d'un certain nombre de réponses des enquêtés relatives à la perception qu'ils ont de leur engagement, du rôle des associations, et d'autres aspects de la vie sociale. Sont ainsi identifiées des motivations sous-jacentes appelées parfois motivations primaires (Omoto et Snyder, 1993) ou, dans le cadre d'approches fonctionnalistes, des « *fonctions motivationnelles* » (Clary *et al.*, 1998).

Il n'entre pas dans nos intentions de mésestimer les biais auxquels expose l'utilisation des réponses obtenues des bénévoles. Mais outre que ces matériaux sont les seuls dont on dispose en matière de motifs dans l'enquête, il ne paraît pas incongru de les exploiter dès lors que les résultats de ce travail sont utilisés avec précaution (18). Il convient, en particulier, de préciser que l'objectif poursuivi ici n'est pas de considérer ces réponses comme devant révéler le fin mot des motivations bénévoles. Il s'agit plutôt de les examiner à la lumière des présomptions qu'a pu faire naître l'étude des profils des participants. Si réponses et présomptions paraissent cohérentes, l'exercice pourra, faute de certitudes, tout au moins fournir un « faisceau d'indices » de nature à étayer la crédibilité de certaines hypothèses au fondement des modèles économiques du bénévolat. Si tel n'est pas le cas, on se gardera de conclure hâtivement soit à la vanité de la démarche inductive à partir des profils des bénévoles, soit à la dissimulation par les bénévoles de leurs « vrais » motifs.

Tenir compte de la perception subjective du questionnaire par l'enquêté

Le statut donné à ces informations sur les motivations étant précisé, il faut encore noter trois autres difficultés rencontrées dans leur étude. La première procède du caractère parfois assez vague des items qui étaient proposés par le questionnaire pour déclarer les raisons de s'engager en tant que bénévole. Si la volonté de pratiquer ou d'enseigner une activité sportive ou culturelle ou celle de défendre les intérêts de ses enfants ou de ses proches ne prêtent guère à ambiguïté, en revanche une formulation comme « *être utile à la société, faire quelques chose pour les autres* » reste floue et peut recouvrir aussi bien une disposition bienveillante qu'une position éthique de

responsabilité à l'égard de la collectivité. Or, si l'altruisme et la morale sont parfois tenus pour identiques, cette assimilation ne fait guère consensus (Elster, 1985). Acquérir une compétence et l'exercer sont également deux choses différentes qui ont pourtant été ici agrégées, tout comme faire respecter ses droits et défendre ceux des autres, même s'il s'agit souvent dans ce dernier cas de deux « produits joints ».

La deuxième difficulté découle en partie de la première. Il n'apparaît pas toujours aisé de référer chaque item proposé à un motif envisagé par les modèles économiques précités. On peut raisonnablement penser que la défense d'une cause ou le respect des droits sont des mobiles qui se rattachent au modèle de bien collectif, puisque le résultat recherché au travers de cet engagement associatif est très généralement d'un intérêt commun. Il peut en être de même, sous réserve de précisions sur la nature de ce motif, de la volonté de « *faire quelque chose pour les autres* » et « *d'être utile à la société* » puisque l'intérêt porté ainsi à la situation d'autrui n'est probablement pas spécifique au bénévole qui l'exprime. Pratiquer un sport ou une activité culturelle, défendre les intérêts de son entourage sont des motivations qui se rattachent également au modèle de bien collectif puisque, là encore, l'objectif poursuivi (s'il est atteint) a toutes les chances de bénéficier à plusieurs personnes en sus du bénévole. Les services sportifs et culturels, notamment, ont des caractéristiques de biens collectifs car s'ils peuvent être exclusifs (il est aisé d'en interdire l'accès aux non-adhérents), ils présentent, dans une certaine mesure, des attributs de non-rivalité. La pratique commune est même une condition *sine qua non* pour les sports collectifs.

En revanche, « *rencontrer des personnes qui ont les mêmes préoccupations, se faire des amis* » ainsi que « *s'épanouir, occuper son temps libre* » sont plus probablement à rattacher au modèle de consommation de biens privés. Acquérir une compétence est un motif clairement assimilable à l'investissement en capital humain, mais en exercer une ne s'inscrit pas nécessairement dans le même registre, même s'il peut s'agir alors d'entretenir ses aptitudes. Quant à la formulation « *accéder à un renseignement ou à un service* », elle paraît trop floue pour l'identifier à un modèle. Le choix a été fait

18. Segal et Weisbrod (2002) utilisent également des informations de ce type en étudiant l'offre de travail bénévole aux États-Unis dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la religion.

ici de ne pas agréger ces items, pour ne pas renforcer l'incertitude sur la nature des catégories qui résulterait de la volonté d'épouser la partition des modèles économiques. Au contraire, les regroupements ont été limités à ceux rendus nécessaires par la faiblesse du nombre d'observations correspondantes (cf. encadré 3).

La troisième difficulté tient au fait que les répondants sont interrogés dans l'enquête sur les raisons qui les ont conduits à devenir bénévoles, alors même qu'un délai assez conséquent a pu s'écouler depuis ce moment originel. Aussi ne peut-on être certain que les raisons avancées sont bien celles qui ont présidé au choix de s'engager plutôt que celles qui incitent à poursuivre l'engagement. Or, rien ne permet d'affirmer qu'elles sont identiques. En effet, plusieurs travaux ont montré que les motivations évoluaient au cours de la « carrière » du bénévole (Pearce, 1983 ; Gidron, 1984). Cette possible contamination des motifs initiaux par les motifs courants doit rester à l'esprit par la suite.

Aider les autres et se faire des relations sont les deux motifs les plus souvent cités

L'analyse est tout d'abord conduite au niveau des participations (ou des engagements) de préférence à celui des individus (19). Dans la

grande majorité des cas (près de huit sur dix), plusieurs raisons sont avancées pour rendre compte d'un même engagement (cf. tableau 7). Dans plus d'un cas sur trois, ce sont au moins quatre motivations qui sont ainsi déclarées. « Être utile à la société, faire quelque chose pour les autres » est l'item le plus utilisé par les répondant (deux participations sur trois), mais les mobiles plus empreints d'intérêt personnel ne sont nullement occultés pour autant. « Souhaiter rencontrer des personnes ayant les mêmes préoccupations et se faire des amis » est ainsi un motif invoqué dans près de six engagements sur dix. Se trouve ainsi soulignée la dimension relationnelle du bénévolat, dont l'intérêt a déjà été mise en évidence sur d'autres données françaises (Prouteau et Wolff, 2004), mais qui demeure quelque peu négligée par la modélisation économique (20).

C'est un autre motif, tourné lui aussi vers les satisfactions intrinsèques apportées par l'activité bénévole, qui est cité en troisième place, puisqu'il s'agit de « s'épanouir, occuper son

19. Compte tenu de l'impossibilité d'appliquer des pondérations à ces engagements, le commentaire porte sur le nombre brut de participations répertoriées par l'enquête.

20. Cet aspect relationnel mériterait certainement d'occuper une place plus conséquente dans la littérature économique du bénévolat que le « warm glow » d'Andreoni (1991) dont l'invocation paraît souvent ad hoc.

Tableau 7
Les motifs déclarés des participations bénévoles

En %

	Répartition des participations bénévoles
Nombre de motifs déclarés	
1	21,2
2	20,1
3	24,5
4	16,2
5 et plus	18,0
Nature du motif déclaré	
Pratiquer ou enseigner un sport ou une activité culturelle	26,4
Défendre une cause	32,8
Faire respecter ses droits et ceux des autres	23,2
Rencontrer des personnes ayant les mêmes préoccupations, se faire des amis	58,5
Acquérir ou exercer une compétence	8,2
Être utile à la société, faire quelque chose pour les autres	66,1
S'épanouir, occuper son temps libre	48,5
Avoir accès à des renseignements ou des services, bénéficier des activités	13,1
Aider, défendre les intérêts de ses enfants ou de son entourage	16,1
Autres raisons	6,2

Source: enquête Vie associative 2002, Insee.

temps libre ». Il est évoqué dans presque la moitié des participations. Viennent ensuite, mais assez loin derrière et par ordre décroissant, la défense d'une cause, la volonté de pratiquer une activité sportive ou culturelle, la volonté de faire respecter ses droits et ceux des autres, la défense des intérêts de ses enfants ou de ses proches, l'accès à des renseignements ou des services et enfin le désir d'acquérir ou d'exercer une compétence, qui s'avère être très minoritaire.

Le fait qu'un engagement repose fréquemment sur plusieurs mobiles ne doit pourtant pas conduire à conclure que tous les motifs peuvent s'apparier de manière équiprobable. Il suffit, pour s'en rendre compte, de calculer les corrélations deux à deux entre les raisons déclarées par les répondants (cf. tableau 8). Ainsi, la volonté de pratiquer un sport ou une activité culturelle va assez souvent de pair avec la recherche d'épanouissement mais aussi avec un souci relationnel, ces deux derniers motifs étant également nettement corrélés entre eux. La promotion d'une cause, la volonté de faire respecter ses droits et ceux d'autrui, la défense des intérêts de son entourage et le désir d'être utile à la

société sont de leur côté clairement associés, la corrélation entre les deux premiers de ces mobiles étant particulièrement forte.

Des motifs d'engagement complexes

Deux sous-ensembles de motivations se signalent ainsi à l'attention : le premier exprime plutôt un intérêt porté à soi-même et à son bien-être, le second étant davantage tourné vers autrui et vers l'espace public. Ces deux sous-ensembles s'excluent-ils mutuellement ? La réponse à cette question mérite d'être nuancée. D'un côté, la pratique d'une activité sportive ou culturelle et la quête d'épanouissement sont bien négativement corrélées avec chacun des motifs du second sous-ensemble, ce qui incite à lire le rapport entre les deux domaines de motivations ainsi repérés sur le mode de la polarité (21). Mais de l'autre, le motif relationnel joue en quelque sorte le rôle d'un « trait

21. Il est vrai que la corrélation négative entre le désir d'être utile et celui de s'épanouir est d'une importance nettement plus faible et n'est significatif qu'au seuil de 10 %.

Tableau 8
Les corrélations entre les motifs cités pour le bénévolat

Motif	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X
I. Pratiquer ou enseigner un sport ou une activité culturelle	1,000 -	- 0,168 (0,000)	- 0,192 (0,000)	0,199 (0,000)	- 0,015 (0,512)	- 0,245 (0,000)	0,366 (0,000)	- 0,091 (0,000)	- 0,046 (0,038)	- 0,090 (0,000)
II. Défendre une cause		1,000 -	0,530 (0,000)	0,118 (0,000)	0,006 (0,784)	0,269 (0,000)	- 0,111 (0,000)	0,240 (0,000)	0,243 (0,000)	- 0,093 (0,000)
III. Faire respecter ses droits ou ceux d'autrui			1,000 -	0,090 (0,000)	0,012 (0,589)	0,132 (0,000)	- 0,161 (0,000)	0,257 (0,000)	0,293 (0,000)	- 0,079 (0,000)
IV. Rencontrer des personnes, se faire des amis				1,000 -	0,040 (0,069)	0,033 (0,132)	0,400 (0,000)	0,040 (0,068)	0,122 (0,000)	- 0,153 (0,000)
V. Acquérir ou exercer une compétence					1,000 -	0,106 (0,000)	0,085 (0,000)	- 0,131 (0,000)	- 0,096 (0,000)	- 0,070 (0,002)
VI. Être utile à la société, aider les autres						1,000 -	- 0,037 (0,090)	0,109 (0,000)	0,040 (0,071)	- 0,175 (0,000)
VII. Occuper son temps libre, s'épanouir							1,000 -	- 0,117 (0,000)	- 0,051 (0,022)	- 0,128 (0,000)
VIII. Intérêts des enfants ou de proches								1,000 -	0,278 (0,000)	- 0,030 (0,175)
IX. Obtenir des renseignements ou des services									1,000 -	- 0,016 (0,470)
X. Autres motifs										1,000 -

Lecture : les niveaux de significativité sont indiqués entre parenthèses sous chaque coefficient de corrélation.
Source : enquête Vie associative 2002, Insee.

d'union » entre les deux sous-ensembles puisqu'il est positivement corrélé avec le soutien d'une cause, la détermination à faire respecter ses droits et ceux d'autrui et, mais dans une moindre mesure, avec la volonté de défendre les intérêts de son entourage. Le souhait d'entretenir des relations interpersonnelles est d'ailleurs le seul motif à n'avoir aucune corrélation négative avec un autre, si ce n'est celui classé dans la catégorie résiduelle « autre » (22).

Il a déjà été noté que la volonté d'accéder à des renseignements ou à des services est un motif au contenu incertain, qui prête peu à commentaire (23). On remarquera ici qu'il présente, s'agissant des corrélations entretenues avec les autres motifs, quelque similitude avec la défense des intérêts de ses proches, si ce n'est qu'il va plus souvent de pair avec le mobile relationnel et moins fréquemment avec la volonté d'être utile aux autres. Du fait des liens moins fréquents qu'elle alimente avec les autres motivations, la volonté d'acquérir et d'exercer des compétences paraît être une raison d'agir assez particulière. Elle est néanmoins associée positivement aussi bien à la disposition « altruiste » qui consiste à désirer faire quelque chose pour les autres qu'à la quête personnelle d'épanouissement, et négativement, avec la défense des intérêts de ses proches et le désir d'accéder à des services et des conseils.

L'examen qui précède montre que les raisons de devenir bénévole se déclinent rarement sur le mode de l'unicité. Le jeu de leur composition tend à faire apparaître deux complexes de motifs assez distincts, l'un tourné vers l'attention à l'*ego*, l'autre orienté davantage vers le souci d'autrui (qu'il soit proche ou qu'il soit anonyme) ainsi que vers la défense de principes. La recherche de contacts interpersonnels, mais aussi le motif qui se rapproche le plus d'une volonté d'accumuler du capital humain échappent toutefois à cette distinction. Ne serait-ce que pour cette raison, il serait très imprudent de déduire de la présente investigation une lecture binaire des motivations bénévoles sur le mode d'une opposition égoïsme/altruisme.

Isoler la motivation principale

On peut se demander si la pluralité des motivations constatée pour chaque engagement se double de leur différenciation ou de leur convergence chez les bénévoles qui, rendant des services dans le cadre de plusieurs associations, ont de ce fait plusieurs engagements. Autrement

dit, la multi-activité bénévole traduit-elle une diversification des mobiles ou, au contraire, s'inscrit-elle dans une stratégie de redoublement concentrée sur la poursuite d'objectifs similaires ? Pour envisager cette question, le choix a été fait, à des fins de simplification, de ne retenir que les bénévoles dont deux engagements sont renseignés dans l'enquête, soit 321 individus (24). Pour plus de huit d'entre eux sur dix, il existe au moins un motif déclaré commun aux deux engagements (cf. tableau 9), ce qui paraît militer en faveur de la stratégie du renforcement. On notera toutefois que tous les motifs ne sont pas enclins à cette récurrence qui est beaucoup plus fréquente lorsqu'il s'agit d'être utile à la société et d'aider les autres, mais également quand la raison avancée évoque la recherche de gratifications intrinsèques (se faire des amis, s'épanouir).

Il reste que déclarer un même mobile pour les deux engagements ne signifie pas *ipso facto* qu'il a la même force d'incitation à chaque fois. Le questionnaire ne permet pas d'appréhender l'intensité de la motivation déclarée, comme ce serait le cas si chaque item se présentait sous la forme d'une échelle de Likert (25). En revanche, l'enquête *Vie associative* permet d'identifier le motif principal de l'engagement. Sous ce jour, c'est plutôt le constat d'un certain degré de diversification qui s'impose puisque, pour les deux tiers des bénévoles ici concernés, le motif principal diffère pour les deux participations (cf. tableau 9). Là encore, les cas de redoublement de cette même raison principale sont surtout le fait des bénévoles exprimant des inclinations « altruistes ».

L'impossibilité de mesurer l'intensité des motifs déclarés constitue un handicap lorsqu'il

22. Cette catégorie résiduelle est corrélée négativement avec presque toutes les autres. Elle est la seule à être souvent citée à titre unique, sans aucun autre motif additionnel (dans la moitié des cas environ).

23. En particulier, aucune référence n'est faite à la nature des bénéficiaires des services dont il est question.

24. Dans leur immense majorité, ces individus n'ont véritablement que deux engagements. Ils seront donc désignés du terme de « bi-participants ». Seuls quelques-uns d'entre eux ont des participations additionnelles non documentées par l'enquête (cf. tableau en encadré 1). Bien évidemment, la portée de l'exercice reste limitée du fait de la faiblesse des effectifs concernés. Les résultats obtenus ici n'ont donc qu'une valeur exploratoire.

25. Une échelle de Likert se présente, dans une question fermée, sous la forme d'une série d'items ordonnés permettant de recueillir le degré d'approbation des enquêtés relativement à des attitudes, des préférences ou des réactions subjectives. Ainsi, dans l'enquête américaine de The Independent Sector et dans celle, britannique, du National Centre for Volunteering, les répondants indiquent, pour chacun des motifs suggérés par le questionnaire, s'il joue un rôle « très important », « assez important », « peu important », « pas important du tout » dans l'engagement (Hodgkinson et Weitzman, 1996 ; Davis Smith, 1998).

s'agit de les envisager sous l'angle des modèles économiques du bénévolat. Aussi a-t-on choisi dans la suite de cet article de ne plus considérer que le motif principal de l'engagement. La fréquence avec laquelle un motif mis en avant par un répondant est cité à titre principal plutôt qu'à titre secondaire se révèle assez nettement variable. C'est dans le cas de la défense de droits et du respect des intérêts de ses proches qu'elle est la plus forte (45 %). Le motif altruiste et la volonté de pratiquer un sport ou une activité culturelle suivent de près (respectivement 44 % et 41 %). En revanche, le motif relationnel et la quête d'épanouissement le sont plus souvent à titre secondaire puisque qu'ils ne sont indiqués comme raison prioritaire que dans respectivement 25 % et 16 % des cas.

Le choix de privilégier désormais le motif principal impose quelques regroupements de mobiles (cf. encadré 3). En particulier, le désir « d'acquérir ou d'exercer une compétence » n'étant plus exprimé à titre principal que pour à peine 2 % des participations, il a été intégré avec d'autres motivations de faible occurrence dans la catégorie « autres ». Pourtant, au regard de l'importance que joue le modèle d'investis-

sement dans l'analyse micro-économique du bénévolat, il est souhaitable d'accorder quelque attention à cette raison d'agir. Le commentaire restera prudent du fait de la faiblesse des effectifs concernés. Mais l'exercice reste instructif. Cette motivation est exprimée par des bénévoles dont l'âge moyen est nettement inférieur à celui de l'ensemble des participants (34 ans contre 46 ans). Dans 16 % des cas, la participation est celle d'un chômeur et dans 21 % celle d'un étudiant (contre respectivement 5 % et 8 % pour l'ensemble des engagements). Les profils des bénévoles concernés par ce motif sont donc tout à fait cohérents avec les prédictions du modèle d'investissement. Mais, du fait de la très faible présence de ce motif exprimé à titre principal, on comprend mieux pourquoi il s'avère très difficile de faire apparaître la pertinence de ce modèle lorsque l'investigation empirique est réalisée sur des données très agrégées.

Cette remarque étant faite, il est possible d'examiner la répartition des engagements selon le mobile principal déclaré (cf. tableau 10). Dans trois cas sur dix, il s'agit de la volonté d'être utile à la société et d'aider les autres. Le motif relationnel ainsi que le désir de faire respecter

Tableau 9
Les motivations chez les bénévoles engagés dans deux associations

En %

		Tous motifs	Motifs principaux
Au moins un motif identique			
	Oui	84,1	
	Non	15,9	
Motifs identiques			
	Oui		34,3
	Non		66,7
Répartition par motif (si cité)			
Pratique sport/culture	Cité pour un seul engagement	72,7	85,7
	Cité pour les deux engagements	27,3	14,3
Défense d'une cause	Cité pour un seul engagement	64,8	80,3
	Cité pour les deux engagements	35,2	19,7
Respect de droits	Cité pour un seul engagement	70,9	85,9
	Cité pour les deux engagements	29,1	14,1
Rencontres	Cité pour un seul engagement	45,6	84,1
	Cité pour les deux engagements	54,4	15,9
Aider les autres	Cité pour un seul engagement	37,4	65,4
	Cité pour les deux engagements	62,6	34,6
S'épanouir	Cité pour un seul engagement	50,5	82,9
	Cité pour les deux engagements	49,5	17,1
Autre	Cité pour un seul engagement	80,2	89,6
	Cité pour les deux engagements	19,8	10,4

Lecture : la population retenue correspond aux 321 individus dont l'enquête documente deux engagements. 84,1 % des bénévoles qui pratiquent dans deux associations déclarent au moins un motif commun à chacun de leurs deux engagements. Lorsque le motif « Pratique d'un sport ou d'une activité culturelle » est cité, il ne l'est que pour un seul engagement dans 72,7 % des cas et pour les deux dans 27,3 % des cas. 34,3 % des bénévoles reportent le même motif principal pour leurs deux engagements. Lorsque le motif « Pratique d'un sport ou d'une activité culturelle » est cité à titre principal, il apparaît pour un seul engagement dans 85,7 % des cas et pour les deux engagements dans 14,3 % des cas.

Source : enquête Vie associative 2002, Insee.

les droits (y compris les siens) et de défendre les intérêts de ses proches sont ensuite les plus invoqués, devant la volonté de pratiquer une activité sportive et culturelle et la recherche d'épanouissement.

Les motivations bénévoles diffèrent d'un domaine associatif à l'autre

Les motivations déclarées n'apparaissent pas liées au caractère régulier ou non de la participation, pas plus qu'elles ne le sont aux durées consacrées à l'activité bénévole (cf. tableau 10). Mais leur répartition diffère nettement selon le domaine d'activité de l'organisme dans lequel le bénévolat se déroule. Le secteur de l'action sociale, caritative et humanitaire est celui dans lequel les engagements sont les plus fréquemment animés du souci d'aider les autres (six cas sur dix). Il précède en cela les associations religieuses ou paroissiales pour lesquelles ce motif est cité comme prioritaire dans quatre cas sur dix. C'est évidemment dans le domaine de la défense des droits que le souci de faire respecter des droits et celui de défendre les intérêts de ses proches sont les plus présents. La détermination à soutenir une cause habite plus particulièrement l'engagement dans le domaine social et

humanitaire, mais aussi le bénévolat culturel et de loisirs, celui qui est consacré à la défense de droits et enfin celui qui est répertorié ici dans le domaine « autre » (dont on rappellera qu'il intègre notamment les associations environnementales et les groupes politiques). Le désir de se faire des amis et la recherche d'épanouissement sont plus particulièrement déclarés à titre principal dans les associations culturelles et de loisirs, ce qui n'est guère surprenant. Il est également logique que ce soit dans ces associations et surtout dans les associations sportives que le bénévolat soit plus particulièrement animé par la volonté de pratiquer une activité sportive et culturelle. Les mobiles principaux déclarés n'expriment sans doute pas toutes les motivations profondes des acteurs. L'examen de leur variabilité intersectorielle montre qu'ils en constituent tout au moins une rationalisation assez largement cohérente avec ce que suggère l'intuition, même si aucun domaine d'activité n'a le monopole d'un de ces motifs et que quasiment aucun de ces derniers n'est exclu d'un domaine particulier (26).

26. L'exception concerne la volonté de pratiquer un sport ou une activité culturelle, qui n'est jamais citée dans les engagements bénévoles religieux et paroissiaux.

Tableau 10
Les motivations principales des bénévoles selon les caractéristiques de l'engagement

En %

Motivation	Pratique d'activité	Défendre une cause	Respect de droits	Se faire des amis	Aider autrui	Occuper son temps	Autres	Total
Type de bénévolat								
Régulier	10,8	9,6	14,0	15,4	28,7	7,4	14,1	100
Irrégulier	10,9	10,6	14,4	14,4	30,3	8,0	11,4	100
Durée annuelle de la participation								
Moins de 40 heures	9,8	9,6	15,3	16,0	27,9	7,8	13,6	100
40 à moins de 120 heures	12,1	9,2	12,9	15,1	29,8	6,8	14,1	100
120 heures et plus	12,7	11,7	12,2	12,0	32,9	8,0	10,5	100
Type d'association								
Sportive	31,0	2,7	4,9	15,5	21,9	10,5	13,5	100
Culturelle	13,5	6,9	5,9	26,4	21,1	12,7	13,5	100
Domaine éducatif	3,1	6,1	32,5	5,7	36,4	2,2	14,0	100
Action sociale, caritative	1,1	18,1	6,4	3,6	61,4	2,9	6,5	100
Défense des droits	1,6	12,1	42,7	11,1	16,2	2,6	13,7	100
Religieuse	0,0	10,9	3,4	19,3	40,3	10,1	16,0	100
Autre	3,4	31,3	3,4	10,2	26,3	5,9	19,5	100
Position des bénévoles à l'égard de l'association								
Bénévoles adhérents	13,8	10,7	18,3	16,8	18,9	8,8	12,7	100
Non adhérents majoritaires	4,7	8,4	5,3	11,0	51,5	5,2	13,9	100
Total	10,9	10,0	14,1	15,0	29,3	7,6	13,1	100

Lecture : 10,8 % des participations bénévoles régulières sont motivées par la pratique d'une activité sportive ou culturelle. 28,7 % de ces mêmes participations le sont par la volonté d'être utile à la société et d'aider les autres.

Source : enquête Vie associative 2002, Insee.

On sait que le premier volet du questionnaire à partir duquel sont repérés les bénévoles est constitué des seuls membres de leur association. Le second volet concerne à la fois des adhérents et des non-adhérents, mais plusieurs indices concordants incitent à penser que ces derniers sont majoritaires dans les réponses collectées. Or il s'avère que la répartition des motifs principaux invoqués est très distincte selon la source. Les réponses données au deuxième volet font beaucoup plus référence à la volonté d'aider des autres et d'être utile à la société : plus de la moitié des participations sont guidées par cette raison, contre moins d'une sur cinq chez les bénévoles du premier volet (27). On peut donc risquer l'hypothèse que les bénévoles non adhérents sont plus souvent guidés par des considérations altruistes que les bénévoles adhérents. Cela traduit, au moins pour partie, le fait qu'adhérer à une association est assez fréquemment une condition *sine qua non* pour bénéficier des services offerts. Tel est le cas de prestations sportives, de loisirs, mais aussi des services auxquels donnent accès les groupements de nature syndicale ou professionnelle. Par conséquent, il n'est guère étonnant qu'un bénévole qui n'a pas jugé bon d'adhérer soit moins animé de motifs comme la pratique d'activités récréatives ou la défense d'intérêts. Il est également probable qu'un souci d'épanouissement ou qu'une recherche de relations trouve des occasions plus nombreuses de satisfaction au travers de l'adhésion du fait, entre

autres, des rencontres et initiatives réservées aux membres. La prééminence chez les non-adhérents du motif altruiste tiendrait donc à la faible prévalence des autres mobiles.

Seul le premier volet du questionnaire fournit des informations assez détaillées sur la vie de l'association ainsi que la manière dont l'enquêté l'a découverte. Aussi a-t-on restreint l'examen qui suit à la seule population de ces bénévoles adhérents (cf. tableau 11). Lorsque l'association a été connue par l'intermédiaire d'un membre de la famille, les motifs invoqués pour rendre compte de l'engagement bénévole sont plus fréquemment la volonté de s'épanouir et d'occuper son temps ainsi que la pratique d'une activité culturelle ou sportive, cette dernière raison étant également plus souvent mise en avant quand un parent est présent dans l'association. Cela témoigne, dans une certaine mesure, du caractère familial que prennent certaines activités associatives récréatives. En toute logique, le mobile relationnel est, quant à lui, plus fréquemment avancé par les bénévoles qui ont connu leur association par des amis (ou des voisins, des collègues, etc.) et lorsqu'un ami en est également membre. En revanche, le mobile altruiste est nettement plus présent quand le bénévole a trouvé son association par ses pro-

27. Certains bénévoles sont interrogés dans les deux volets du questionnaire pour des participations évidemment distinctes.

Tableau 11

Les motivations principales des bénévoles adhérents associatifs

En %

Motivation	Pratique d'activité	Défendre une cause	Respect de droits	Se faire des amis	Aider autrui	Occuper son temps	Autres	Total
Mode de connaissance de l'association								
Par la famille	16,5	13,5	10,5	17,0	12,0	18,0	12,5	100
Par des amis, voisins, etc.	13,1	8,9	17,6	20,7	20,4	8,8	10,5	100
Recherche par soi-même	23,1	7,4	15,7	11,1	24,1	5,6	13,0	100
Participation à la création	13,3	15,8	14,6	16,4	20,0	5,4	14,5	100
Autre mode	13,9	11,1	19,8	14,5	16,1	10,3	14,5	100
Un ami présent dans l'association	14,7	11,0	15,2	19,2	18,4	9,3	12,2	100
Un parent présent dans l'association	17,4	12,4	14,2	17,2	17,3	10,2	11,3	100
Présence de salariés dans l'association								
Oui	15,4	15,4	18,5	10,4	19,5	7,5	13,3	100
Non	13,5	8,1	18,4	20,1	18,4	9,4	12,1	100
Implantation géographique de l'association								
Locale	15,5	7,0	18,0	18,8	18,9	9,2	12,6	100
Régionale, nationale, inter.	10,5	17,7	18,8	13,1	19,0	8,0	12,9	100
Total	13,8	10,7	18,3	16,8	18,9	8,8	12,7	

Source : enquête Vie associative 2002, Insee.

pres moyens. Mais ce mode de connaissance de l'association, qui dénote un certain degré de volontarisme, est également fréquemment associé au désir de pratiquer une activité sportive ou culturelle. Participer à la fondation d'une association est une démarche susceptible de traduire une posture plus militante encore. Il n'est donc pas étonnant de constater que chez ces « entrepreneurs associatifs », la défense d'une cause soit plus souvent évoquée comme motif principal.

Vouloir rencontrer d'autres personnes et se faire des amis est un objectif qui s'inscrit dans le registre de la convivialité à laquelle les petites associations « de proximité » sont plus particulièrement propices. Ce motif d'engagement est en effet plus souvent cité par les bénévoles qui sont membres d'associations sans salariés et à rayonnement exclusivement local. En revanche, les causes militantes n'ont aucune raison de se restreindre à des horizons géographiques étroits : elles peuvent être des « biens collectifs » autant nationaux, voire mondiaux, que locaux. Leur défense est effectivement plus souvent citée chez les bénévoles qui font partie d'associations régionales, nationales voire internationales, c'est-à-dire des structures qui seront aussi de plus grande taille et donc plus souvent employeurs.

Avoir des enfants stimule certaines motivations

Dans quelle mesure ces motivations déclarées portent-elles l'empreinte des caractéristiques sociodémographiques de celles et ceux qui les expriment ? Pour répondre à cette question, on a estimé un modèle *Logit* multinomial sur la population des participants, en tenant compte du fait que certains d'entre eux ont plusieurs engagements (cf. annexe 2). Relativement au motif qui consiste à la recherche d'épanouissement et d'occupation de son temps libre, pris ici comme motivation de référence, les autres mobiles apparaissent peu discriminés par les variables retenues, puisque peu de coefficients s'avèrent être statistiquement significatifs (cf. tableau 12) (28). Les rares effets qui sont révélés n'en ont donc que plus d'intérêt.

Les femmes bénévoles sont plus enclines à déclarer être motivées par la volonté de faire respecter des droits et de défendre les intérêts de leurs proches. Ceci tend à confirmer que l'attention à la famille, quand bien même s'exprime-t-elle par des activités réalisées en dehors du

cadre domestique, reste marquée par la division sexuelle traditionnelle des tâches. Elles sont également plus disposées à s'adonner au bénévolat pour aider les autres. Faut-il y voir chez elles l'indice d'un degré d'altruisme supérieur à celui de leurs homologues masculins ?

Toujours comparativement à la volonté d'occuper son temps libre, le désir de pratiquer une activité sportive et culturelle est un ressort du bénévolat plus fréquent chez les jeunes, ce qui, s'agissant du sport tout au moins, est assez prévisible. Il a été noté, lors de l'examen des profils sectoriels des participants, qu'une pratique religieuse régulière était défavorable au bénévolat sportif. Cet effet trouve un écho ici avec l'influence négative de cette même pratique religieuse sur le souhait de participer à une activité récréative de nature sportive ou culturelle. La catégorie des inactifs est moins disposée à invoquer le respect des droits et la défense des intérêts de ses proches. Cela témoigne peut-être de leur manque d'incitation à défendre des droits et des intérêts que les autres enquêtés ont acquis au travers de l'exercice d'une activité professionnelle et de ses aspects connexes (29). Les cadres supérieurs mais aussi les professions intermédiaires expriment davantage des mobiles tournés vers autrui et l'espace public. Les ouvriers ont, pour leur part, une inclination plus marquée à mettre en avant l'aide aux autres mais aussi le motif relationnel.

Au regard des modèles économiques du bénévolat, la plus forte participation dans les zones faiblement peuplées a conduit à faire l'hypothèse que l'engagement associatif était stimulé par la volonté de compenser une insuffisance d'offre publique et marchande de certains services. L'étude sectorielle des profils bénévoles laissait penser que tel était plus particulièrement le cas dans les domaines du sport, de la culture et des loisirs. On pouvait donc, en conséquence, s'attendre à ce que le motif tourné vers la pratique de telles activités soit plus fortement invoqué par les bénévoles des zones rurales et des petites villes. On ne constate pourtant rien de tel. La taille de la commune de résidence n'a guère d'effet avéré, si ce n'est sur le motif relationnel. Résider dans une commune rurale (mais aussi dans une ville moyenne) est alors favorable

28. Berger (1991, p. 221) remarque également que les motivations qu'il étudie et qui sont elles aussi des motivations déclarées par les bénévoles paraissent peu sensibles aux facteurs économiques et sociodémographiques.

29. Les individus n'exerçant plus de profession sont ici reclassés dans leur catégorie d'origine quand ils en ont une. Les inactifs sont donc ici celles et ceux qui n'ont jamais occupé d'emploi.

à l'expression plus fréquente de ce motif. Certes, il a été remarqué que ce motif était souvent corrélé avec la pratique d'une activité sportive ou culturelle, mais ce n'est pas cette dernière qui est ici invoquée à titre principal. L'hypothèse d'un bénévolat rural plus particulièrement sensible au motif « biens collectifs » ne peut donc ici être confirmée et appelle des investigations complémentaires.

Ce même motif a été également avancé pour rendre compte de l'effet positif sur le bénévolat de la présence d'enfants au foyer, du moins s'ils ne sont pas très jeunes. Cette hypothèse se trouve, quant à elle, renforcée par les résultats de la présente investigation économétrique. Avoir des enfants est en effet nettement et significativement associé à une invocation plus fréquente du motif consistant à faire respecter des

Tableau 12
Les déterminants socio-économiques des motivations de l'engagement

Motivation	Pratique	Défense cause	Respect de droits	Rencontres	Aider les autres	S'épanouir	Autres
Constante	0,760	- 0,910	- 2,281***	- 0,511	0,814	-	0,801
Sexe féminin	- 0,260	0,376	0,753***	0,399	0,707***	-	0,192
Âge	- 0,025**	0,002	0,002	0,004	- 0,004	-	- 0,012
En couple	0,263	0,259	0,024	- 0,161	0,126	-	0,129
Enfants	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	-	<i>Réf.</i>
1	- 0,067	0,114	1,007***	0,010	0,229	-	0,016
2	0,300	- 0,018	1,198***	0,282	0,287	-	0,587
3	- 0,463	- 0,373	1,100**	- 0,364	- 0,006	-	- 0,104
Formation	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	-	<i>Réf.</i>
<i>Sans diplôme</i>							
CEP	0,612	0,639	0,552	0,021	- 0,115	-	- 0,485
CAP - BEP - BEPC	0,971*	0,827	0,730	0,088	0,113	-	- 0,069
Bac	0,627	0,343	0,159	- 0,199	- 0,283	-	- 0,125
Bac + 2	0,534	0,978	0,531	0,272	0,035	-	0,206
Supérieur à Bac + 2	0,401	0,718	0,573	0,567	- 0,096	-	0,263
Catégorie	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	-	<i>Réf.</i>
Agriculteur	0,059	0,436	2,055**	0,924	0,279	-	0,961
Sociale	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	-	<i>Réf.</i>
Indépendant	- 0,158	0,881	2,068***	0,845	0,330	-	0,645
Profession supérieure	0,924	1,878***	2,652***	0,625	1,242**	-	1,113*
Profession intermédiaire	0,540	0,951*	2,050***	0,449	0,803*	-	0,452
Employé	0,016	0,016	1,576***	0,545	0,177	-	0,497
Ouvrier	0,474	0,952	2,377***	1,134**	0,901*	-	0,911*
<i>Inactif</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	-	<i>Réf.</i>
Revenu annuel	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	-	<i>Réf.</i>
<i>Moins de 12 195 €</i>							
De 12 195 à 18 293 €	0,399	- 0,175	0,377	0,439	0,314	-	0,276
De 18 293 à 27 439 €	0,560	- 0,131	- 0,072	0,497	0,026	-	0,357
De 27 439 à 45 732 €	0,861**	0,114	0,401	0,524	0,242	-	0,570
Plus de 45 732 €	0,829	0,018	0,684	0,781	0,382	-	0,488
Propriétaire de son logement	0,039	- 0,319	0,160	0,054	- 0,238	-	- 0,283
Parents bénévoles dans le passé	- 0,420	0,265	- 0,247	- 0,259	- 0,148	-	- 0,095
Religion	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	-	<i>Réf.</i>
Pratique régulière	- 1,130***	- 0,068	- 0,599	- 0,482	0,031	-	- 0,488
Pratique occasionnelle	0,000	0,013	0,547	0,584	0,495	-	- 0,026
Appartenance sans pratique	- 0,500*	- 0,664**	- 0,230	- 0,305	- 0,151	-	- 0,629**
<i>Ni appartenance, ni pratique</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	-	<i>Réf.</i>
Résidence	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	-	<i>Réf.</i>
Commune rurale	0,145	0,479	- 0,181	0,758**	0,392	-	0,383
Urbaine < 20 000 h.	- 0,449	- 0,051	- 0,301	0,444	0,343	-	0,072
De 20 000 à 100 000 h.	0,598	0,628	0,315	0,877**	0,540	-	0,423
<i>Plus de 100 000 h.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	-	<i>Réf.</i>
Nombre de cas	223	204	290	308	601	156	268
Variance de l'effet individuel (t-test)	1,193 (3,30)						
Log vraisemblance	- 3582,2						

Lecture : modèle Logit multinomial corrigé de l'hétérogénéité individuelle, estimé par une méthode d'intégration numérique. Les seuils de significativité sont respectivement égaux à 1 % (**), 5 % (*) et 10 % (°). La motivation de référence est celle qui consiste à rechercher l'épanouissement et à occuper son temps libre. Relativement aux caractéristiques des bénévoles qui sont principalement motivés par le désir d'épanouissement, les bénévoles qui expriment à titre principal la volonté d'aider les autres sont plus souvent des femmes, le coefficient associé à cette variable étant statistiquement significativement positif.

Source: enquête Vie associative 2002, Insee.

droits et défendre les intérêts de ses proches (cf. tableau 12). On a tout lieu de penser que ce rôle incitatif des enfants sur le bénévolat des adultes joue plus particulièrement dans le domaine des services de nature éducative. En effet, les profils sectoriels des participants mettaient en évidence l'influence stimulante des enfants sur le bénévolat éducatif (cf. tableau 6). Il a également été remarqué que le motif dont il est question est particulièrement prégnant dans les associations de ce même domaine (cf. tableau 10).

De l'étude empirique aux modèles théoriques

À la lumière de l'examen conjoint des profils des bénévoles et des mobiles qu'ils déclarent, les hypothèses qui fondent les modèles économiques du bénévolat apparaissent tout à la fois présenter une certaine crédibilité mais aussi mériter un enrichissement. Ainsi, le motif relatif à la production de biens collectifs semble bien être un ressort de l'engagement. On a pu aussi entrevoir la variété potentielle de tels biens, qui peuvent prendre la forme de causes communes comme celle de la pratique d'activités sportives et récréatives. Leur diversité mérite certainement d'être mieux documentée. Dans ce cadre, le résultat le plus robuste acquis ici concerne la présence d'enfants dans le ménage qui induit des besoins spécifiques de services, notamment liés à la scolarité. Dans la mesure où elle est satisfaite dans un cadre associatif, la demande de tels services encourage bien la participation bénévole des adultes.

Le motif d'investissement en capital humain n'est pas absent, lui non plus, notamment chez les jeunes, ce qui rejoint les enseignements d'études à caractère monographique (Retière, 1994). Mais s'agissant de ce mobile, on comprend aussi, au regard du nombre limité de bénévoles qui le mettent en avant, qu'il est assez vain de vouloir le faire apparaître à partir d'investigations réalisées sur la population totale des participants. Car ce motif est alors supplanté par les autres raisons de se consacrer au bénévolat, qui ont une prévalence bien plus forte. Cette remarque en appelle une autre, plus globale. L'hétérogénéité des motivations parmi les bénévoles et la fréquente pluralité des mobiles chez un même participant rendent évidemment délicate, à partir de données très agrégées, la vérification empirique de modèles qui, faut-il le rappeler, reposent chacun sur l'unicité d'intention (30).

Il reste que ces modèles économiques du bénévolat ont également besoin d'enrichir leur analyse des motivations, en accordant notamment la place qu'elle mérite à la dimension relationnelle de ce comportement. De même, et dans le cadre d'un échange nécessairement pluridisciplinaire, il serait particulièrement intéressant de confronter les présents résultats concernant les mobiles déclarés par les bénévoles aux conclusions qui pourraient être obtenues à partir d'investigations plus conformes à celles en vigueur en psychologie et psychosociologie, ce qui suppose toutefois de disposer de données se prêtant à de telles approches. □

30. La difficulté de tester les modèles empiriques du bénévolat du fait de l'hétérogénéité des motivations est également soulignée par Ziemek (2003).

Les auteurs remercient deux rapporteurs anonymes de la revue pour leur lecture attentive et pour leurs remarques et suggestions sur une version préliminaire de cet article.

BIBLIOGRAPHIE

Alix N. (1999), « Les spécificités de l'emploi associatif salarié », *Les actes des Assises Nationales de la Vie Associative*, 20-21 février, DIES.

Andreoni J. (1990), « Impure Altruism and Donations to Public Goods: A Theory of Warm-Glow Giving », *Economic Journal*, vol. 100, pp. 464-477.

Andreoni J., Gale W.G. et Scholz J.K. (1996), « Charitable Contributions of Time and Money », *mimeo*.

Archambault E. (1996), *Le secteur sans but lucratif. Associations et Fondations en France*, Économica.

Archambault E., Bon C. et Le Vaillant M. (1991), *Les dons et le bénévolat en France*, Enquête ISL-Fondation de France-LES.

Archambault E. et Boumendil J. (1994), *Les dons et le bénévolat en France*, Laboratoire d'économie sociale, Fondation de France.

- Archambault E. et Boumendil J. (1997)**, *Les dons et le bénévolat en France*, Laboratoire d'économie sociale, Fondation de France.
- Berger G. (1991)**, *Factors Explaining Volunteering for Organizations in General and for Social Welfare Organizations in Particular*, Ph. Dissertation, Heller School of Social Welfare, Brandeis University.
- Carlin P.S. (2001)**, « Evidence on the Volunteer Labor Supply of Married Women », *Southern Economic Journal*, vol. 64, pp. 801-824.
- Cheroutre M.-T. (1989)**, *L'essor et l'avenir du bénévolat, facteur d'amélioration de la qualité de la vie*, Rapport du Conseil économique et social, Journal Officiel.
- Clary E.G., Snyder M., Ridge R.D., Copeland J., Stukas A.A., Haugen J. et Haugen P.M. (1998)**, « Understanding and Assessing the Motivations of Volunteers: A Functionnal Approach », *Journal of Personality and Social Psychology*, vol. 74, pp. 1516-1530.
- Cnaan R.A., Handy F. et Wadsworth M. (1996)**, « Defining Who is a Volunteer: Conceptual and Empirical Considerations », *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly*, vol. 25, n° 3, pp. 364-383.
- Conseil d'État (2000)**, « Les associations et la loi de 1901, cent ans après », in *Rapport Public 2000*, pp. 237-422, La Documentation française, Études et Documents, n° 51.
- Davis Smith J. (1998)**, *The 1997 National Survey of Volunteering*, Londres, Institute for Volunteering Research.
- Day K.M. et Devlin R.A. (1996)**, « Volunteerism and Crowding out: Canadian Econometric Evidence », *Canadian Journal of Economics*, vol. 29, pp. 37-53.
- Day K.M. et Devlin R.A. (1998)**, « The Payoff to Work Without Pay: Volunteer Work as an Investment in Human Capital », *Canadian Journal of Economics*, vol. 31, pp. 1179-1191.
- Di Pasquale D. et Glaeser E.L. (1999)**, « Incentives and Social Capital: Are Homeowners Better Citizens », *Journal of Urban Economics*, vol. 45, pp. 354-384.
- Djider Z. et Marpsat M. (1990)**, « La vie religieuse : chiffres et enquêtes », *Données sociales 1990*, Insee, pp. 376-384.
- Duncan B. (1999)**, « Modeling Charitable Contributions of Time and Money », *Journal of Public Economics*, vol. 72, pp. 213-242.
- Elster J. (1985)**, « Rationality, Morality and Collective Action », *Ethics*, vol. 96, pp. 136-155.
- Febvre M. et Muller L. (2003)**, « Une personne sur deux est membre d'une association en 2002 », *Insee Première*, n° 920, septembre.
- Febvre M. et Muller L. (2004a)**, « La vie associative en 2002. 12 millions de bénévoles », *Insee Première*, n° 946, février.
- Febvre M. et Muller L. (2004b)**, *Vie associative et bénévolat en 2002. Tableaux issus de l'enquête EPCVM « Vie associative » et des indicateurs sociaux*, Série des Documents de Travail de la Direction des statistiques démographiques et sociales, n° F0402, Insee.
- Ferrand-Bechmann D. (2000)**, *Le métier de bénévole*, Paris, Anthropos-Economica.
- Gidron B. (1984)**, « Predictors of Retention and Turnover Among Service Volunteer Workers », *Journal of Social Service Research*, vol. 8, pp. 1-16.
- Heshka S. (1983)**, « Situational Variables Affecting Participation in Voluntary Associations », in Smith D.H., Van Til J. (edit.), *International Perspectives on Voluntary Action Research*, University Press of America, pp. 138-147.
- Hodgkinson V.A., Weitzmann M.S. (1996)**, *Giving and Volunteering in the United States – 1996 Edition*, The Independent Sector, Washington D.C.
- Keane M.P. (1992)**, « A Note on Identification in the Multinomial Probit Model », *Journal of Business and Economic Statistics*, vol. 10, pp. 193-201.
- Knapp M. (1990)**, *Time is Money: The Costs of Volunteering in Britain Today*, Voluntary Action Research, Paper n° 3, The Volunteer Centre UK.
- Lambert Y. (1995)**, « Une définition plurielle pour une réalité en mutation », *Cahiers français*, n° 273, pp. 3-12.
- Lynn P. et Davis Smith J. (1992)**, *The 1991 National Survey of Voluntary Activity in the UK*, Second Series Paper n° 1, The Volunteer Centre UK.
- Menchik P.L. et Weisbrod B.A. (1987)**, « Voluntary Labor Supply », *Journal of Public Economics*, vol. 32, pp. 159-183.

- Mesch D.J., Tschirhart M., Perry J.L. et Lee G. (1998)**, « Altruists or Egoists: Retention in Stipended Service », *Nonprofit Management and Leadership*, vol. 9, pp. 3-21.
- Mucchielli A. (2001)**, *Les motivations*, 6^{ème} édition, PUF.
- Mueller M. (1975)**, « Economic Determinants of Volunteer Work by Women », *Signs*, vol. 1, pp. 325-338.
- Neyret G., Nivlet J.-M. et Rault D. (1998)**, « Associations régies par la loi de 1901 », Rapport de la Mission du Cnis, n° 44, Insee.
- Omoto A.M. et Snyder M. (1993)**, « Aids Volunteers and Their Motivations: Theoretical Issues and Practical Concerns », *Nonprofit Management and Leadership*, vol. 4, pp. 157-176.
- O'Neill M. (2001)**, « Research on Giving and Volunteering: Methodological Considerations », *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly*, vol. 30, pp. 505-514.
- Pearce J.L. (1983)**, « Participation in Voluntary Association: How Membership in a Formal Organization Changes the Rewards of Participation », in Smith D.H. et J. Van Til (edit.), *International Perspectives on Voluntary Action Research*, University Press of America, pp. 148-156.
- Porte B. et Nison A. (1975)**, « Des bénévoles par millions », *Habitat et vie sociale*, n° 9, pp. 3-27.
- Prouteau L. (1998)**, « Les différentes façons d'être bénévole », *Économie et Statistique*, n° 311, pp. 57-73.
- Prouteau L. (1999)**, *Économie du comportement bénévole. Théorie et étude empirique*, Paris, Economica.
- Prouteau L. et Wolff F.-C. (2003)**, « Les services informels entre ménages : une dimension méconnue du bénévolat », *Économie et Statistique*, n° 368, pp. 3-31.
- Prouteau L. et Wolff F.-C. (2004)**, « Relational Goods and Associational Participation », *Annals of Public and Cooperative Economics*, vol. 75, pp. 431-463.
- Prouteau L. et Wolff F.-C. (2005)**, « Does Voluntary Work Pay Off in the Labor Market? », *Journal of Socio-Economics*, à paraître.
- Retière J.-N. (1994)**, « Etre sapeur-pompier volontaire. Du dévouement à la compétence », *Genèses*, n° 16, pp. 94-113.
- Rubin A. et Thorelli I.M. (1984)**, « Egoistic Motives and Longevity of Participation by Social Service Volunteers », *Journal of Applied Behavioral Science*, vol. 20, pp. 223-235.
- Salamon L.M. et Sokolowski W. (2001)**, *Volunteering in Cross-National Perspective: Evidence From 24 Countries*, Working Papers of the Johns Hopkins Comparative Nonprofit Sector Project, Baltimore, Johns Hopkins University.
- Schiff J. (1990)**, *Charitable Giving and Government Policy. An Economic Analysis*, New York, Greenwood Press.
- Segal L.M. et Weisbrod B.A. (2002)**, « Volunteer Labor Sorting Across Industries », *Journal of Policy Analysis and Management*, vol. 21, pp. 427-447.
- Smith D.H. (1981)**, « Altruism, Volunteers, and Volunteerism », *Journal of Voluntary Action Research*, n° 10, pp. 21-36.
- Smith D.H. (1994)**, « Determinants of Voluntary Association Participation and Volunteering: A Literature Review », *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly*, vol. 23, pp. 243-263.
- Steinberg R. (1989)**, « Donations, Local Government Spending, and the 'New Federalism' », in Magat R. (ed.), *Philanthropic Giving*, Oxford University Press, pp. 143-156.
- Tschirhart M., Mesch D.J., Perry J.L., Miller T.K., Lee G. (2001)**, « Stipended Volunteers: Their Goals, Experiences, Satisfaction, and Likelihood of Future Service », *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly*, vol. 30, pp. 422-443.
- Vallerand R.J. et Thill E.E. (dir.) (1993)**, *Introduction à la psychologie de la motivation*, Vigot.
- Van Dijk J. et Boin R. (1993)**, « Volunteer Labor Supply in the Netherlands », *De Economist*, vol. 141, pp. 402-418.
- Ziemek S. (2003)**, « Economic Theories on Motivations for Volunteering – A Cross-Country Analysis », *mimeo*, ZEF Bonn.

LES DOMAINES D'ACTIVITÉ DES ASSOCIATIONS ET DES BÉNÉVOLES

La partie fixe de l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (EPCVM) décline, en 14 groupes, les types d'associations auxquelles les répondants sont susceptibles d'appartenir. Le volet variable d'octobre 2002 consacré à la « Vie associative » permet d'affiner cette catégorisation. La typologie retenue dans le présent article est construite à partir des regroupements suivants de catégories distinguées par l'enquête :

1. Sport

Associations et clubs sportifs ; fédérations sportives, etc.

2. Culture et loisirs

Associations culturelles ou musicales ; associations artistiques et culturelles (musique, danse, photographie, théâtre, lecture, écriture, arts plastiques, etc.) ; tourisme social ; scoutisme, centres aérés associatifs et autres associations de loisirs pour les jeunes ; échanges culturels internationaux ; clubs du 3^{ème} âge et autres associations de loisirs pour les personnes âgées ; comités des fêtes et autres associations de loisirs ; associations d'anciens combattants ou classes d'année de naissance ; retraités d'une entreprise ; chasse et pêche.

3. Éducation

Associations de parents d'élèves ; associations de soutien scolaire, d'aides aux devoirs, d'alphabétisation, etc. ; formation linguistique, informatique, université tous âges et autre formation à but non professionnel ; formation professionnelle et formation continue ; études et recherche (hors recherche médicale) ; associations d'anciens élèves ou d'étudiants, bureau des élèves ou des étudiants ; autres associations dans le domaine éducatif.

4. Action sociale et médico-sociale, actions humanitaires et caritatives

Aides aux malades (visites à l'hôpital, prêts de matériel médical, etc.) ; amicale ou groupement de malades ; recherche médicale (lutte contre le cancer, la myopathie, etc.) ; aide à l'insertion de jeunes en difficulté, soutien aux mères de familles isolées ou autres associations

socio-éducatives ; aide aux migrants ; aide à domicile ; caritatif (Restos du cœur, Secours catholique, Secours populaire, etc.) ; autres associations du domaine social ; aide internationale (alimentaire, santé, éducation) et droits de l'homme.

5. Défense des droits (civiques, professionnels, de consommateurs, de locataires, de propriétaires, etc.)

Défense des consommateurs, des usagers des services publics ; groupement professionnel ; syndicat ; autres associations de défense de droits ou d'intérêts communs ; amicale ou groupement d'habitants d'un quartier, d'un village ; amicale ou regroupement de locataires, propriétaires ou copropriétaires ; conseil syndical de copropriété ; amicale ou groupement de personnes originaires d'un même pays ou d'une même région ; développement économique local.

6. Religion

Associations religieuses ou paroissiales.

7. Autre

Amis des animaux, défense de la faune, de la flore ; protection de sites naturels et autres défenses et interventions sur le milieu naturel ; protection, valorisation, étude du patrimoine historique et culturel ; partis politiques ; autres types d'associations.

Cette typologie diffère de la classification ICPNO (*International Classification of Non-Profit Organizations*) mise en œuvre dans le programme Johns Hopkins de comparaison internationale du secteur sans but lucratif, car certains groupes qui la constituent ont ici des effectifs beaucoup trop réduits pour qu'ils puissent être maintenus comme tels en assurant à leur étude un caractère significatif. On notera que les associations constituent une partie essentielle du secteur sans but lucratif (Archambault, 1996). Mais le programme Johns Hopkins, pour des raisons de commodité, a exclu de son champ les organisations religieuses comme les partis politiques, bien que ces organismes satisfassent aux critères de définition du secteur étudié. En ce qui la concerne, l'enquête *Vie associative* n'opère pas ces exclusions. Elle intègre notamment les associations culturelles.

UN MODÈLE LOGIT MULTINOMIAL AVEC EFFET COMMUN À PLUSIEURS OBSERVATIONS

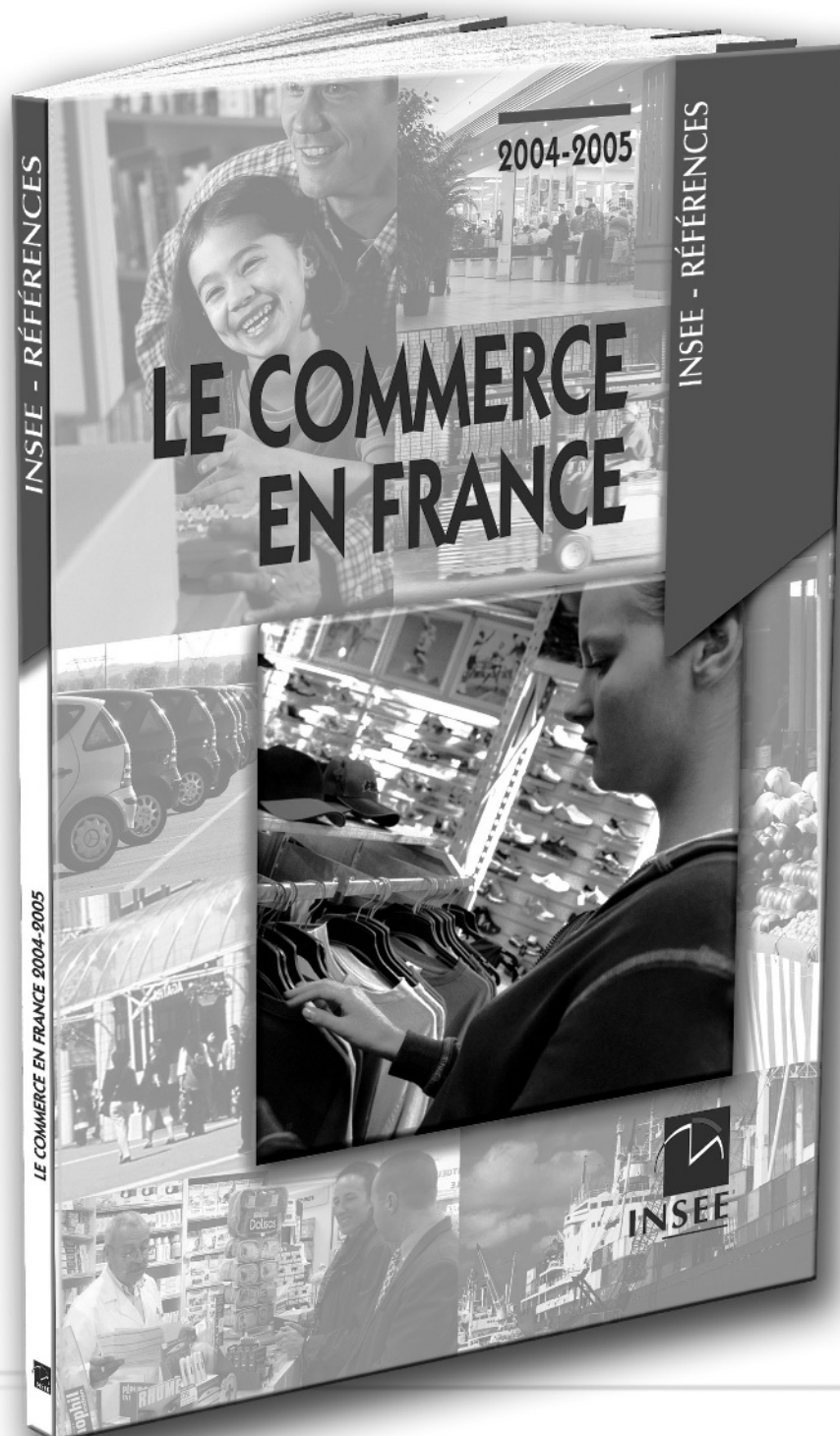
On cherche à préciser l'effet des caractéristiques individuelles sur la probabilité qu'un individu reporte une motivation principale donnée. Pour chaque engagement, l'enquêté a le choix entre sept possibilités, non ordonnées, et la motivation qu'il exprime est celle dont la satisfaction lui procure le niveau d'utilité le plus élevé. Si l'on admet que les résidus associés à chaque alternative sont distribués selon une loi de Gompertz, alors le modèle correspondant est un *Logit* multinomial, dont les estimateurs sont aisément obtenus par maximisation de la vraisemblance. Néanmoins, le problème posé par cette spécification concerne la propriété d'indépendance des alternatives non pertinentes. Cette dernière restriction ne s'applique pas dans le modèle *Probit* multinomial, où les résidus sont distribués suivant une loi normale multivariée. Si cette spécification est la plus flexible que l'on puisse envisager, son recours soulève de sérieuses difficultés d'estimation lorsque le nombre d'alternatives est relativement grand, même par l'usage de techniques de simulation appropriées. En outre, cette spécification soulève aussi des difficultés liées à d'éventuelles restrictions d'exclusion pour l'identification (Keane, 1992).

Tenir compte de la corrélation entre les engagements multiples

Dans le cas présent, le problème s'avère un peu plus complexe, dans la mesure où un bénévole peut avoir

plusieurs engagements. Il est alors très vraisemblable que ces choix, pour un individu donné, ne vont pas être indépendants les uns des autres. Afin de tenir compte de la corrélation entre ces engagements multiples, on suppose que le résidu associé à chaque choix se décompose en un élément inobservé spécifique à l'enquêté (c'est-à-dire commun à tous ses engagements) et un terme d'erreur qui, lui, est propre à chaque engagement. L'écart-type de cette dernière perturbation aléatoire est normalisé à l'unité, alors que l'écart-type du terme d'erreur commun est un paramètre à estimer. Celui-ci est identifié dès lors que l'on dispose de plusieurs observations par enquêté, au moins pour un sous-ensemble de l'échantillon. On suppose que cet effet commun suit une loi normale. Il n'existe alors pas de solution exacte pour la vraisemblance de ce modèle *Logit* multinomial avec effet commun. Celle-ci est estimée à partir d'une technique d'intégration numérique, qui repose sur l'usage de méthodes de quadrature de type Gauss-Hermite. D'un point de vue empirique, 20 points de support sont utilisés pour l'intégration numérique et les écarts-types sont obtenus à partir de l'estimation numérique de l'inverse de l'opposée de la matrice hessienne. Les données révèlent qu'il importe de contrôler cette hétérogénéité spécifique, la variance de l'effet individuel étant positive et significative (cf. tableau 12).

L'essentiel du commerce



- Le portrait des trois principaux secteurs : commerce de détail, commerce et réparation automobiles, commerce de gros.
- Un zoom thématique sur le tabac, le commerce électronique, les marchés d'intérêt national, les marchés...

En vente dans les librairies,
à l'Insee et sur www.insee.fr

15 € - Collection Références



INSEE